

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1368

10 juin 2013

### SOMMAIRE

Blue AIV A S.à r.l. ....	65628	Gorio S.A. ....	65619
Carina Property S.à r.l. ....	65622	Great Wall (Europe) S.A. ....	65620
Compagnie Financière de Ficquelmont S.à r.l. ....	65623	Grupes S.A. ....	65620
Elbit Ultrasound (Luxembourg) B.V./S.à r.l. ....	65625	Halette S.A. ....	65623
EOF Soparfi D S.à r.l. ....	65662	Heerendam S.A./N.V. ....	65618
Etablissement Claude Kremer Sarl ....	65623	IC Immogem S.à r.l. ....	65620
Etoile Deuxième S.à r.l. ....	65618	Immobilquindici S.à r.l. ....	65621
Eurocom Shop S.A. ....	65618	Imperial Financing S.à r.l. ....	65624
Eurocom Shop S.A. ....	65618	Imperial Management S.à r.l. ....	65624
EZ Consulting S.à r.l. ....	65623	Infor Lux Bond Company ....	65624
Fairfax Luxembourg Holdings S.à r.l. ....	65618	Infor Lux Bond Company ....	65624
Financière Veromaxis S.A. ....	65622	Infotekno S.A. ....	65624
Fiori Property S.à r.l. ....	65622	Interamerican S.A. ....	65621
Flint Group Holdings S.à r.l. ....	65623	Interlampe ....	65621
Fondation Caritas Luxembourg ....	65641	Isla Invest S. à r.l. ....	65664
Garmin Luxembourg S.à r.l. ....	65622	Izucar Luxembourg II S.à r.l. ....	65620
GESIM SCI ....	65644	J.C.P. Métaux S.à r.l. ....	65619
Glenn Arrow Portman S.à r.l. ....	65622	Kaynes Capital S.à r.l. ....	65646
Globality S.A. ....	65621	Matrix Investments S.A. ....	65621
GL US Luxembourg S.à r.l. ....	65664	Summer Co 2 S.à r.l. ....	65649
Goosse.lu ....	65619	The Education Group ....	65636
Gorey S.à r.l. ....	65619	Vaalserberg S.à r.l. ....	65659

**Etoile Deuxième S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.  
R.C.S. Luxembourg B 103.119.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme

Signatures

Agent Administratif

Référence de publication: 2013051970/13.

(130063717) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2013.

---

**Eurocom Shop S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9227 Diekirch, 50, Esplanade.  
R.C.S. Luxembourg B 107.721.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EUROCOM SHOP S.A.

Référence de publication: 2013051973/10.

(130063806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2013.

---

**Eurocom Shop S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9227 Diekirch, 50, Esplanade.  
R.C.S. Luxembourg B 107.721.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EUROCOM SHOP S.A.

Référence de publication: 2013051974/10.

(130063807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2013.

---

**Fairfax Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 254.800.000,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 148.760.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 23 avril 2013.

Référence de publication: 2013051987/10.

(130063967) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2013.

---

**Heerendam S.A./N.V., Société Anonyme.**

Siège de direction effectif: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.  
R.C.S. Luxembourg B 159.296.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

HEERENDAM S.A./N.V.

Référence de publication: 2013052044/11.

(130064088) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2013.

---

**Goosse.lu, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9669 Mecher, 14, Duerfstrooss.  
R.C.S. Luxembourg B 172.058.

*Décision de l'associée unique tenant lieu d'assemblée générale extraordinaire*

Je soussigné, GOOSSE Dominique, agissant en tant qu'associé unique de la S.à.r.l. GOOSSE.LU, déclare prendre les décisions suivantes:

- je prends acte de la démission, datée du 19/04/2013, de ses fonctions de gérant technique par Monsieur Jean-Pol LORENT

A Mecher, le 22/04/2013.

Référence de publication: 2013052034/13.

(130063990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2013.

**Gorey S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.  
R.C.S. Luxembourg B 122.650.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013052035/10.

(130063653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2013.

**Gorio S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2328 Luxembourg, 20, rue des Peupliers.  
R.C.S. Luxembourg B 102.943.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 22 avril 2013*

Changement du siège social

Le siège social est transféré du 7, rue de Bitbourg à L-1273 Luxembourg au 20, rue des Peupliers à L-2328 Luxembourg à partir du 22 avril 2013.

Cette résolution a été votée à l'unanimité.

Référence de publication: 2013052036/12.

(130063720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2013.

**J.C.P. Métaux S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4742 Pétange, 81A, rue des Jardins.  
R.C.S. Luxembourg B 108.620.

*Extrait convention de cession de parts*

Il résulte d'une cession de parts sociales intervenue sous seing privé en date du 22 mars 2013, que Monsieur Jean-Claude PARIDANS, né le 26 AOUT 1954 à Luxembourg, demeurant à B-6280 GERPINNES, 24, rue du Bultia (ancienne adresse: Rue de la Ronche, 42 à 6032 MONT SUR MARCHIENNE), a cédé et transporté, avec effet au 22 mars 2013, les cent (100) parts sociales, qu'il détenait dans la Société «JCP METAUX SARL» et qui constitue l'entière du capital, à Monsieur Sylvain CHABANY, né le 30 novembre 1964 à Paris, demeurant à 77540 LUMIGNY-NESLEORMEAUX, 2 Rue de l'Etang.

En raison de la prédite cession de parts sociales, les parts sociales de la Société «J.C.P. METAUX SARL» appartiennent entièrement à l'associé unique comme suit:

- Monsieur Sylvain CHABANY, pré-qualifié,

cent parts sociales . . . . . 100

Total: cent parts sociales . . . . . 100

Référence de publication: 2013052079/19.

(130063885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2013.

**Great Wall (Europe) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.  
R.C.S. Luxembourg B 153.753.

Il résulte d'une résolution de l'actionnaire unique de la société datée du 18 avril 2013 que M. Thierry TRIBOULOT, employé privé, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg, a été nommé à la fonction d'administrateur de la société en remplacement de Mme Geneviève BLAUEN-ARENDT, démissionnaire, avec effet immédiat. Son mandat expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2016.

Il résulte également d'un procès-verbal d'une réunion du Conseil d'Administration du 18 avril 2013 que M. Thierry TRIBOULOT, sus-désigné, a été nommé à la fonction de Président du Conseil d'Administration.

Pour extrait conforme  
SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2013052037/15.

(130063525) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2013.

---

**Grupes S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.  
R.C.S. Luxembourg B 169.767.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 18 avril 2013 que Mme Maria Helena GONCALVES, employée privée, née le 20 avril 1976 à Hayange, France, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg, a été nommée à la fonction d'administrateur en remplacement de Mme Geneviève BLAUENARENDT, démissionnaire, avec effet immédiat.

Sa cooptation sera soumise pour ratification à la prochaine assemblée générale.

Elle terminera le mandat de son prédécesseur qui viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2018.

Pour extrait conforme  
SG AUDIT S.à.r.l.

Référence de publication: 2013052038/16.

(130063820) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2013.

---

**IC Immogem S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.  
R.C.S. Luxembourg B 127.732.

Le bilan de la société au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.  
Michel van Krimpen  
Manager

Référence de publication: 2013052059/12.

(130063991) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2013.

---

**Izucar Luxembourg II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 115.966.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Izucar Luxembourg II S.à r.l.  
Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013052058/11.

(130063830) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2013.

---

**Immobilquindici S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.  
R.C.S. Luxembourg B 135.949.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2013.  
FIDUCIAIRE FERNAND FABER  
Signature

Référence de publication: 2013052065/12.

(130064012) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2013.

---

**Interamerican S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8A, boulevard Joseph II.  
R.C.S. Luxembourg B 159.814.

Constituée par acte le 28 mars 2011, publié au Mémorial du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil spécial du 15 avril 2011, n° 726.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale tenue en date du 16 avril 2013*

L'Assemblée réélit, en qualité de Réviseur d'entreprises, pour un terme d'un an, la société Mazars Luxembourg S.A., réviseur agréé, 10A, rue Henri M. Schnadt L-2530 Luxembourg.

Référence de publication: 2013052069/12.

(130064034) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2013.

---

**Interlampe, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3367 Leudelange, 11, rue des Roses.  
R.C.S. Luxembourg B 34.371.

Les comptes annuels du 01/01/2012 au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013052070/10.

(130064025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2013.

---

**Matrix Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.  
R.C.S. Luxembourg B 86.665.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme  
Matrix Investments S.A.

Référence de publication: 2013052131/11.

(130063431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2013.

---

**Globality S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.  
R.C.S. Luxembourg B 134.471.

Der Jahresabschluss vom 31.12.2012 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.  
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013052634/9.

(130064324) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2013.

---

**Garmin Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: USD 25.000,00.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.  
R.C.S. Luxembourg B 153.686.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Senningerberg, le 22 avril 2013.

Référence de publication: 2013052627/10.

(130064224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2013.

---

**Fiori Property S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.  
R.C.S. Luxembourg B 94.998.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIORI PROPERTY S.à r.l.

Société à responsabilité limitée

Référence de publication: 2013052623/11.

(130064185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2013.

---

**Financière Veromaxis S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 76.162.

Le Bilan au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013052622/10.

(130064947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2013.

---

**Glenn Arrow Portman S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.  
R.C.S. Luxembourg B 143.439.

*Rectificatif du dépôt référencé sous le numéro L130023410 du 6 février 2013*

Le bilan rectificatif au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013052632/10.

(130064555) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2013.

---

**Carina Property S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.600,00.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.  
R.C.S. Luxembourg B 95.001.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour CARINA PROPERTY S.à r.l.*

Société à responsabilité limitée

SOFINEX S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2013052518/13.

(130064186) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2013.

---

Signature.

**Flint Group Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 10.718.675,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 124.222.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 23 avril 2013.

Référence de publication: 2013052606/10.

(130065086) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2013.

**EZ Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 38, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 127.240.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013052599/10.

(130064456) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2013.

**Etablissement Claude Kremer Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9417 Vianden, 10, Impasse Kalchesbach.

R.C.S. Luxembourg B 96.307.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013052594/10.

(130064921) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2013.

**Compagnie Financière de Ficquelmont S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1523 Luxembourg, 63, boulevard Prince Félix.

R.C.S. Luxembourg B 159.533.

Les comptes annuels au 31.12.11 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L-1513 Luxembourg, le 23 avril 2013.

Monsieur Bernard Mertens

Gérant

Référence de publication: 2013052536/12.

(130064393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2013.

**Halette S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 64.915.

Le bilan au 31 octobre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 avril 2013.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signature

Référence de publication: 2013052686/12.

(130064577) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2013.

**Imperial Financing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 117.754.

Les comptes annuels au 31/10/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 avril 2013.

Imperial Financing S.à r.l.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013052710/12.

(130064803) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2013.

**Imperial Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 117.751.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 avril 2013.

Imperial Management S.à r.l.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013052711/12.

(130064772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2013.

**Infor Lux Bond Company, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 113.718.

Les comptes annuels au 31 mai 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013052712/10.

(130064656) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2013.

**Infor Lux Bond Company, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 113.718.

Les comptes annuels au 31 mai 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013052713/10.

(130064659) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2013.

**Infotekno S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 73.602.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013052733/10.

(130064214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2013.

**Elbit Ultrasound (Luxembourg) B.V./S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 3.821.676,70.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 157.584.

In the year two thousand and thirteen, on the tenth day of April,  
before Maître Henri BECK, notary residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Elbit Imaging Ltd., a company incorporated under the laws of Israël, with registered office at 2 Weizmann Street, Tel Aviv 64233, Israël, registered with the Israeli Registrar of Companies under number 520043035 (the Sole Shareholder), hereby represented by Pedro Reis da Silva, lawyer of Loyens & Loeff, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a power of attorney.

Said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder appears in its capacity of sole shareholder of Elbit Ultrasound Luxembourg B.V./S.à r.l. a private limited liability company having its official seat in Amsterdam, the Netherlands, and its effective place of management, central administration, principal office and establishment at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, having a share capital amounting to three million eight hundred twenty-one thousand seven hundred twenty-two euro and eight cents (EUR 3,821,722.08), being registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 157.584 and with the Dutch trade register of the Chamber of Commerce under number 27156039 (the Company). The articles of association of the Company (the Articles) have been amended on 24 November 2010 pursuant to a deed of the notary Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations 8 March 2011 under the number 444.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

- I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company;
- II. That the Company holds 706,658,859 ordinary shares (the "Ordinary Shares") and 1,016,316,297 options (the "Options" and together with the Ordinary Shares, the "Securities") of Elbit Medical Technologies Ltd., a company incorporated under the laws of Israel, with registered office at 2 Weizmann Street, Tel Aviv 64233, Israel, registered with the Israeli Registrar of Companies under number 520039645 (the Subsidiary);
- III. That the agenda of the Meeting is worded as follows:
  1. Decrease of the share capital of the Company by an amount of forty-five euro and thirty-eight cents (EUR 45.38), so as to bring the share capital of the Company from its current amount of three million eight hundred twenty-one thousand seven hundred twenty-two euro and eight cents (EUR 3,821,722.08) represented by eighty-four thousand two hundred and sixteen (84,216) shares with a nominal value of forty-five euro and thirty-eight cents (EUR 45.38) each, to an amount of three million eight hundred twenty-one thousand six hundred seventy-six euro and seventy cents (EUR 3,821,676.70), represented by eighty-four thousand two hundred and fifteen (84,215) shares with a nominal value of forty-five euro and thirty-eight cents (EUR 45.38) each (the Share Capital Decrease), by way of redemption and subsequent cancelation of one (1) share issued to and held by the Sole Shareholder having a nominal value amounting to forty-five euro and thirty-eight cents (EUR 45.38);
  2. Approval of the payment to the Sole Shareholder of forty-five euro and thirty-eight cents (EUR 45.38) in connection with the redemption at nominal value and subsequent cancellation of the one share mentioned under item 1 above;
  3. Acknowledgment based on the interim accounts of the Company dated December 31, 2012 that the balance of the share premium account of the Company amounts to thirty-six million six hundred ninety-seven thousand six hundred twenty-eight euro and sixty-two cents (EUR 36,697,628.62) and approval, authorization and, to the extent necessary, ratification of a repayment in kind of share premium for an aggregate amount of thirty-six million six hundred ninety-seven thousand six hundred twenty-eight euro and sixty-two cents (EUR 36,697,628.62) to the Sole Shareholder of the Company on or about the date hereof (the Share Premium Repayment);
  4. Empowerment of any manager by the Company, acting individually in the name and on behalf of the Company to implement the Share Premium Repayment;
  5. Subsequent amendment to article 4.1 of the Articles in order to reflect the above changes adopted under item 1 above;
  6. Amendment to the books and register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with full power and authority given to any lawyer or employee of Loyens & Loeff in Luxembourg and any manager of the Company to proceed on behalf of the Company with the registration of the share redemption and subsequent cancelation of one (1) share issued to and held by the Sole Shareholder having a nominal value amounting to forty-five euro and thirty-eight cents (EUR 45.38); and
  7. Miscellaneous.

IV. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to approve the Share Capital Decrease.

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to approve the payment to the Sole Shareholder of forty-five euro and thirty-eight cents (EUR 45.38) in connection with the redemption at nominal value and subsequent cancellation of one (1) share of the Company.

*Third resolution*

The Sole Shareholder resolves to acknowledge based on the interim accounts of the Company dated December 31, 2012 that the balance of the share premium account of the Company amounts to thirty-six million six hundred ninety-seven thousand six hundred twenty-eight euro and sixty-two cents (EUR 36,697,628.62) and resolves to approve, authorize and, to the extent necessary, ratify the Share Premium Repayment.

*Fourth resolution*

The Sole Shareholder resolves to empower any manager of the Company, acting individually in the name and on behalf of the Company, to implement the Share Premium Repayment.

*Fifth resolution*

As a consequence of the foregoing resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend article 4.1 of the Articles in order to reflect the above changes, so that it shall henceforth read as follows:

"The issued share capital of the Company equals three million eight hundred twenty-one thousand six hundred seventy-six euro and seventy cents (EUR 3,821,676.70) and is divided into eighty-four thousand two hundred and fifteen (84,215) shares with a nominal value of forty-five euro and thirty-eight cents (EUR 45.38) all subscribed and fully paid-up."

*Sixth resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend the books and register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any lawyer or employee of Loyens & Loeff in Luxembourg and any manager of the Company, each acting individually under his/her sole signature, to proceed in the name and on behalf of the Company, with the registration of the Share Capital Decrease in the register of shareholders of the Company and to do any formalities in connection therewith.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Echternach, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le dixième jour d'avril, par devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Elbit Imaging Ltd., une société constituée en vertu des lois d'Israël, dont le siège social est situé au 2 Weizmann Street, Tel Aviv 64233 Israël, immatriculée au Registre des Sociétés d'Israël sous le numéro 520043035 (l'Associé Unique),

ici représentée par Pedro Reis da Silva, employé de Loyens & Loeff, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique apparaît en sa capacité d'associé unique de Elbit Ultrasound Luxembourg B.V./S.à r.l., une société à responsabilité limitée organisée ayant son siège officiel à Amsterdam, Pays-Bas et son principal établissement, siège de direction effective ainsi que son administration centrale au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et disposant d'un capital social d'un montant de trois millions huit cent vingt-et-un mille sept cent vingt-deux euros et huit centimes (EUR 3.821.722,08), immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 157.584 et au registre du commerce néerlandais sous le numéro 27156039 (la Société). Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés le 24 novembre 2010 suivant un acte du notaire Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 8 mars 2011 sous le numéro 444.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société;

II. Que la Société détient 706.658.859 parts sociales ordinaires (les Parts Sociales Ordinaires) et 1.016.316.297 options (les Options et conjointement avec les Parts Sociales Ordinaires, les Titres) de Elbit Medical Technologies Ltd., une société constituée selon les lois d'Israël, dont le siège social se situe au 2 Weizmann Street, Tel Aviv 64233, Israël, immatriculée au Registre des Sociétés d'Israël sous le numéro 5200039645 (la Filiale);

III. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Réduction du capital social de la Société d'un montant de quarante-cinq euros et trente-huit centimes (EUR 45,38), de sorte à porter le capital social de la Société de son montant actuel de trois millions huit cent vingt-et-un mille sept cent vingt-deux euros et huit centimes (EUR 3.821.722,08) représenté par quatre-vingt-quatre mille deux cent seize (84.216) parts sociales ayant une valeur nominale de quarante-cinq euros et trente-huit centimes (EUR 45,38) chacune, à trois millions huit cent vingt et un mille six cent soixante-seize euros et soixante-dix centimes (EUR 3.821.676,70), représenté par quatre-vingt-quatre mille deux cent quinze (84.215) parts sociales ayant une valeur nominale de quarante-cinq euros et trente-huit centimes (EUR 45,38) chacune (la Réduction du Capital Social), par le rachat et l'annulation subséquente d'une (1) part sociale émise et détenue par l'Associé Unique ayant une valeur nominale d'un montant de quarante-cinq euros et trente-huit centimes (EUR 45,38);

2. Approbation du paiement à l'Associé Unique de quarante-cinq euros et trente-huit centimes (EUR 45,38) en relation avec le rachat à la valeur nominale et l'annulation subséquente d'une part sociale mentionné au point 1 ci-dessus;

3. Prise d'acte que sur la base des comptes intérimaires de la Société daté du 31 décembre 2012 le solde du compte de prime d'émission de la Société est de trente-six millions six cent quatre-vingt-dix-sept mille six cent vingt-huit euros et soixante-deux centimes (EUR 36.697.628,62) et approbation, autorisation et dans la mesure nécessaire, ratification du remboursement en nature de la prime d'émission pour un montant de trente-six millions six cent quatre-vingt-dix-sept mille six cent vingt-huit euros et soixante-deux centimes (EUR 36.697.628,62) à l'Associé Unique de la Société aux alentours de la date des présentes (le Remboursement de la Prime d'Emission);

4. Pouvoir à tout gérant de la Société, agissant individuellement, au nom et pour le compte de la Société à la mise en oeuvre du Remboursement de la Prime d'Emission;

5. Modification subséquente de l'article 4.1 des Statuts afin de refléter les changements adoptés sous le point 1 ci-dessus;

6. Modification des livres et registre des associés de la Société afin de refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout avocat ou employé de Loyens & Loeff à Luxembourg et tout gérant de la Société afin de procéder pour le compte de la Société à l'enregistrement du rachat de la part sociale et l'annulation subséquente d'une (1) part sociale émise et détenue par l'Associé Unique ayant une valeur nominale d'un montant de quarante-cinq euros et trente-huit centimes (EUR 45,38); et

7. Divers.

IV. Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Associé Unique décide d'approuver la Réduction du Capital Social.

*Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide d'approuver le paiement à l'Associé Unique de quarante-cinq euros et trente-huit centimes (EUR 45,38) en relation avec le rachat à la valeur nominale et l'annulation subséquente d'une (1) part sociale de la Société.

*Troisième résolution*

L'Associé Unique décide de prendre acte que sur la base des comptes intérimaires de la Société daté du 31 décembre 2012 le solde du compte de prime d'émission de la Société est de trente-six millions six cent quatre-vingt-dix-sept mille six cent vingt-huit euros et soixante-deux centimes (EUR 36.697.628,62) et décide d'approuver, autoriser et, dans la mesure nécessaire, ratifier le Remboursement de la Prime d'Emission.

*Quatrième résolution*

L'Associé Unique décide de donner pouvoir à tout gérant de la Société, agissant individuellement au nom et pour le compte de la Société, à la mise en oeuvre du Remboursement de la Prime d'Emission.

*Cinquième résolution*

En conséquence des résolutions précédentes, l'Associé Unique décide de modifier l'article 4.1 des Statuts afin de refléter les changements ci-dessus, de sorte qu'il ait désormais la teneur suivante:

«Le capital social émis de la Société est fixé à trois millions huit cent vingt-et-un mille six cent soixante-seize euros et soixante-dix centimes (3.821.676,70) et représenté par quatre-vingt-quatre mille deux cent quinze (84.215) parts sociales ayant une valeur nominale de quarante-cinq euros et trente-huit centimes (EUR 45,38) toutes souscrites et entièrement libérées.»

## Sixième résolution

L'Associé Unique décide de modifier les livres et le registre des associés de la Société afin de refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout avocat ou employé de Loyens & Loeff à Luxembourg et à tout gérant de la Société, chacun agissant individuellement sous son/sa seule signature, de procéder au nom et pour le compte de la Société, à l'enregistrement de la Réduction du Capital Social dans le registre des associés de la Société et de procéder à toutes les formalités y afférentes.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

En foi de quoi le présent acte notarié est fait à Echternach, à la date des présentes.

Le document ayant été lu au mandataire de la partie comparante, il le signe avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: P. REIS DA SILVA, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 11 avril 2013. Relation: ECH/2013/691. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 16 avril 2013.

Référence de publication: 2013048553/184.

(130059592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2013.

**Blue AIV A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.600,00.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 176.588.

—  
STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the eleventh day of the month of April.

Before Maître Joseph Elvinger, Civil Law Notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARS:

Colony Luxembourg S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 2-4, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies register under B 88.540 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Ms. Sara Lecomte, private employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The power of attorney, after having been initialled ne varietur by the representative of the Sole Shareholder and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed and be submitted with this deed to the registration authorities.

The Sole Shareholder requests the undersigned notary to record the following articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which it hereby declares to incorporate:

**1. Name.** There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) by the name of "Blue AIV A S.à r.l." (the Company).

**2. Corporate Object.** The purpose of the Company is (i) the acquisition, holding and disposal, in any form, by any means, whether directly or indirectly, of participations, rights and interests in, and obligations of, Luxembourg and foreign companies, (ii) the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner, as well as the transfer by sale, exchange or in any other manner of stock, bonds, debentures, notes and other securities or financial instruments of any kind (including notes or parts or units issued by Luxembourg or foreign mutual funds or similar undertakings) and receivables, claims or loans or other credit facilities and agreements or contracts relating thereto, and (iii) the ownership, administration, development and management of a portfolio of assets (including, among other things, the assets referred to in (i) and (ii) above).

Moreover, the Company will have for purpose to assist its shareholders in the follow-up of their investment projects and in particular, to enter into any commitment and to coordinate the due diligences, involved by these projects.

The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may enter into any type of loan agreement and it may issue notes, bonds, debentures, certificates, shares, beneficiary parts, warrants and any kind of debt or equity securities including under one or more issuance programmes by way of private placement only. The Company may lend

funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of securities to its subsidiaries, affiliated companies or any other company.

The Company may also give guarantees and grant security interests over some or all of its assets including, without limitation, by way of pledge, transfer or encumbrance, in favour of or for the benefit of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company.

The Company may enter into, execute and deliver and perform any swaps, futures, forwards, derivatives, options, repurchase, stock lending and similar transactions. The Company may generally use any techniques and instruments relating to investments for the purpose of their efficient management, including, but not limited to, techniques and instruments designed to protect it against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The descriptions above are to be construed broadly and their enumeration is not limiting. The Company's purpose shall include any transaction or agreement which is entered into by the Company, provided it is not inconsistent with the foregoing matters.

For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

In general, the Company may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation or transaction which it considers necessary or useful in the accomplishment and development of its purpose.

The Company may carry out any commercial, industrial, and financial operations, which are directly or indirectly connected with its purpose or which may favour its development. In addition, the Company may acquire and sell real estate properties, for its own account, either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad and it may carry out all operations relating to real estate properties.

**3. Duration.** The Company is established for an unlimited period.

**4. Registered office.** The registered office is established in the municipality of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the manager/board of managers of the Company. The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

**5. Share capital.** The Company's share capital is set at EUR 12,600.- (twelve thousand six hundred euros), represented by 12,600 (twelve thousand six hundred) shares having a nominal value of EUR 1.- (one euro) each.

**6. Amendments to the share capital.** The share capital may be increased or reduced at any time by a decision of the sole shareholder or of the general meeting of the shareholders, in accordance with article 15 of these articles of association.

**7. Profit sharing.** Each share entitles to dividend distributions in direct proportion to the number of shares in existence.

**8. Indivisible shares.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, and only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**9. Transfer of shares.** In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In case of plurality of shareholders, the transfer of shares inter vivos to third parties must be authorised by the general meeting of the shareholders who represent at least three-quarters of the paid-in capital of the Company. No such authorisation is required for a transfer of shares among shareholders.

The transfer of shares mortis causa to third parties must be accepted by the shareholders who represent three-quarters of the rights belonging to the surviving shareholders.

The requirements of articles 189 and 190 of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act) apply to the Company.

**10. Redemption of shares.** The Company shall have power to acquire shares in its own capital provided that the Company has sufficient distributable reserves and profits to that effect.

The acquisition and disposal by the Company of shares held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the sole shareholder or the general meeting of the shareholders. The quorum and majority requirements applicable for amendments to the articles of association shall apply in accordance with article 15 of these articles of association.

**11. Death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the shareholders.** The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders will not terminate the Company.

**12. Management.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) are appointed, revoked and replaced by a decision of the general meeting of the shareholders, adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The board of managers shall appoint a chairman from among its members. The chairman will chair all meetings of the board of managers. In his/her absence, the other members of the board of managers may appoint a chairman pro tempore who will chair the relevant meeting by simple majority vote of the managers present or represented at such meeting. In the case of a tied vote, the chairman or the chairman pro tempore, as the case may be, shall have a casting vote.

In dealing with third parties, the sole manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will have all powers to act in the name and on behalf of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the power of the sole manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its sole manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two (2) managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may delegate their powers for specific tasks (including the delegation of the performance of specific day-to-day management powers pertaining to transactions effected in the normal course of business) to one or several ad hoc agents. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine each agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/her/its agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented. The board of managers may deliberate or act validly only if at least the majority of its members is present or represented at a meeting of the board of managers.

In case of plurality of managers, written notice of any meeting of the board of managers will be given to all managers, in writing or by telefax or electronic mail (e-mail), at least 24 (twenty-four) hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. A meeting of the board of managers may be convened by any manager. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

A manager may act at a meeting of the board of managers by appointing in writing or by telefax or electronic mail (e-mail) another manager as his/her/its proxy. A manager may also participate in a meeting of the board of managers by conference call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to be identified and to deliberate. The participation by a manager in a meeting by conference call, videoconference or by other similar means of communication mentioned above shall be deemed to be a participation in person at such meeting and the meeting shall be deemed to be held at the registered office of the Company. The decisions of the board of managers will be recorded in minutes to be held at the registered office of the Company and to be signed by the managers attending, or by the chairman of the board of managers or the chairman pro tempore, as the case may be. Proxies, if any, will remain attached to the minutes of the relevant meeting.

Notwithstanding the foregoing, resolutions of the board of managers may also be passed in writing in which case such circular resolutions shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager. The date of such circular resolutions shall be the date of the last signature. Such circular resolutions are deemed to be taken in Luxembourg.

**13. Liability of the manager(s).** The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company.

**14. General meetings of the shareholders.** An annual general meeting of the shareholder(s) shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in the municipality of its registered office as may be specified in the notice of meeting.

Other general meetings of the shareholder(s) may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

The shareholder(s) of the Company shall be convened by written notice, including the agenda of the meeting, to all general meetings of the shareholder(s). Written meeting notices shall be sent by registered mail with acknowledgment of receipt to all the shareholders at least eight business days in advance of the general meetings of the shareholder(s).

If all the shareholders of the Company are present or represented at a general meetings of the shareholder(s), and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the general meeting of the shareholder(s), the general meeting of the shareholder(s) may be held without prior notice.

As long as the Company has no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of shareholder(s) can, instead of being passed at general meetings, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing (such vote to be evidenced by letter or telefax or electronic mail (e-mail) transmission).

**15. Shareholders' voting rights, quorum and majority.** The sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of the shareholders.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he/she/it owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his/her/its shareholding.

Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital. If that figure is not reached at the first meeting or first written consultation, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented.

However, resolutions to alter the articles of association of the Company may only be adopted by the majority in number of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital and the nationality of the Company can only be changed by unanimous vote, subject to the provisions of the Companies Act.

**16. Financial year.** The Company's financial year starts on 1 January and ends on 31 December of each year.

**17. Financial statements.** The sole manager or the board of managers, as the case may be, shall draw up the annual accounts of the Company that shall be submitted to the approval of the general meeting of the shareholder(s).

**18. Appropriation of profits, reserves.** From the annual net profits of the Company (if any), 5% (five per cent.) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to 10% (ten per cent.) of the share capital of the Company, but shall again be compulsory if the legal reserve falls below 10% (ten per cent.) of the share capital of the Company.

The annual general meeting of shareholders shall decide on the allocation of the annual results and the declaration and payments of dividends, as the case may be, in accordance with this article 18.

The shareholder(s) or the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may, subject to applicable law, decide to pay interim dividends out of the profits and reserves available for distribution, including share premium.

**19. Liquidation.** At the time of winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Under the liquidation of the Company, the surplus assets of the Company available for distribution among shareholders shall be distributed to the shareholders, by way of advance payments or after payment (or provisions, as the case may be) of the Company's liabilities.

**20. Statutory Auditor - External Auditor.** In accordance with article 200 of the Companies Act, the Company needs only to be audited by a statutory auditor if it has more than 25 (twenty-five) shareholders. An external auditor needs to be appointed whenever the exemption provided by article 69 (2) of the Luxembourg act dated 19 December 2002 on the trade and companies register and on the accounting and financial accounts of companies does not apply.

**21. Reference to legal provisions.** Reference is made to the provisions of the Companies Act for all matters for which no specific provision is made in these articles of association.

#### *Subscription and Payment*

The Sole Shareholder, represented as stated above, hereby declares to subscribe all the 12,600 (twelve thousand six hundred) shares of the Company having a nominal value of EUR 1.- (one euro) each, and to fully pay-up such shares by means of a contribution in cash in an amount of EUR 13,860.- (thirteen thousand eight hundred and sixty euros) (the Cash Contribution), which represents the aggregate subscription price of EUR 13,860.- (thirteen thousand eight hundred and sixty euros) of the 12,600 (twelve thousand six hundred) shares of the Company having a nominal value of EUR 1.- (one euro) each. The Cash Contribution shall be allocated as follows:

- EUR 12,600.- (twelve thousand six hundred euros) to the share capital account of the Company, and
- EUR 1,260.- (one thousand and sixty euros) to the legal reserve of the Company.

Evidence of the payment of the Cash Contribution has been given to the undersigned notary by means of a blocking certificate confirming the availability of the amount of the Cash Contribution on the Company's bank account and the notary expressly acknowledges the availability of the funds so paid.

#### *Transitory Provisions*

The first financial year of the Company shall start on the date hereof and it shall end on 31 December 2013.

#### *Estimate of costs*

The expenses, costs, remunerations and charges, in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand two hundred euros (EUR 1.200,-).

#### *Sole Shareholder resolutions*

Immediately after the incorporation of the Company, the Sole Shareholder, represented as stated above, representing the entire share capital of the Company, takes the following resolutions:

(a) the number of managers of the Company is set at one (1) and Colony Luxembourg S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 2-4, avenue Marie-Thérèse, L-2132

Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 88.540, is appointed as sole manager of the Company, with effect as of the date hereof and for an unlimited period of time; and

(b) the registered office of the Company is set at 2-4, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the representative of the Sole Shareholder, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the representative of the Sole Shareholder in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the date stated above.

The document having been read to the representative of the Sole Shareholder, known to the notary by its surname, name, civil status and residence, the attorney-in-fact of the Sole Shareholder signs together with the notary, the present original deed.

#### Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le onze avril.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### A COMPARU:

Colony Luxembourg S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 2-4, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 88.540 ( l'Associé Unique),

ici représenté par Madame Sara Lecomte, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après paraphe ne varietur par le mandataire de l'Associé Unique et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'enregistrer les statuts suivants d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer:

**1. Nom.** Il existe une société à responsabilité limitée, prenant la dénomination «Blue AIV A S.à r.l.» (la «Société»).

**2. Objet social.** La Société a pour objet social (i) l'acquisition, la détention et la cession, sous quelque forme que ce soit et par tous moyens, par voie directe ou indirecte, de participations, droits, et intérêts, ainsi que les obligations de sociétés luxembourgeoises ou étrangères, (ii) l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres de capital, obligations, créances, billets et autres valeurs ou instruments financiers de toutes espèces (notamment d'obligations ou de parts émises par des fonds communs de placement luxembourgeois ou étrangers, ou tout autre organisme similaire), de prêts ou toute autre ligne de crédit, ainsi que les contrats y relatifs et (iii) la détention, l'administration, le développement et la gestion d'un portefeuille d'actifs (composé notamment des actifs décrits aux points (i) et (ii) ci-dessus).

La Société aura en outre pour objet d'assister ses associés dans le suivi des projets d'investissement identifiés par ces derniers, avec pour mission notamment de prendre tout engagement et de coordonner les travaux d'analyse et de contrôle engagés sur ces projets.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut être partie à tout type de contrat de prêt et elle peut procéder à l'émission de titres de créance, d'obligations, de certificats, d'actions, de parts bénéficiaires, de warrants et de tous types de titres de dettes et de titres de capital, y compris en vertu d'un ou plusieurs programmes d'émissions uniquement par voie de placement privé. La Société peut prêter des fonds, y compris ceux résultant d'emprunts et/ou d'émissions de titres, à ses filiales, à ses sociétés affiliées et à toute autre société.

La Société peut également consentir des garanties et octroyer des sûretés réelles portant sur tout ou partie de ses biens, notamment par voie de nantissement, cession, ou en grevant de charges tout ou partie de ses biens au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, de ses sociétés affiliées ou de toute autre société.

La Société peut conclure, délivrer et exécuter toutes opérations de swaps, opérations à terme (futures), opérations sur produits dérivés, marchés à prime (options), opérations de rachat, prêts de titres ainsi que toutes autres opérations similaires. La Société peut, de manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue de leur gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, de change, de taux d'intérêt et autres risques.

Les descriptions ci-dessus doivent être interprétées dans leur sens le plus large et leur énumération n'est pas restrictive. L'objet social couvre toutes les opérations auxquelles la Société participe et tous les contrats passés par la Société, dans la mesure où ils restent compatibles avec l'objet social décrit ci-avant.

En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large.

La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles et financières se rapportant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles de favoriser son développement. De plus, la Société peut faire l'acquisition et procéder à la vente de propriétés immobilières pour son compte, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger et elle peut réaliser toutes les opérations afférentes à ces propriétés immobilières.

**3. La Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**4. Siège social.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision d'une assemblée générale extraordinaire des associés. Il peut être transféré à l'intérieur de la commune par une décision du gérant/conseil de gérance. La Société peut ouvrir des bureaux et succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

**5. Capital social.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR 12.600,- (douze mille six cents euros), représenté par 12.600 (douze mille six cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune.

**6. Modification du capital social.** Le capital social pourra à tout moment être augmenté ou réduit moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée générale des associés, conformément à l'article 15 des présents statuts.

**7. Participation aux bénéfices.** Chaque part sociale donne droit aux distributions de dividende proportionnellement au nombre des parts existantes.

**8. Parts sociales indivisibles.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

**9. Transfert de parts sociales.** Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales inter vivos à des tiers non-associés doit être autorisée par l'assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social. Une telle autorisation n'est pas requise pour une cession de parts sociales entre associés.

La cession de parts sociales mortis causa à des tiers non-associés doit être acceptée par les associés qui représentent trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Les exigences des articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915) doivent être respectées.

**10. Rachat de parts sociales.** La Société pourra acquérir ses propres parts sociales pourvu que la Société dispose à cette fin de réserves distribuables ou profits à cet effet.

L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales détenues par elle dans son propre capital social ne pourra avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et conformément aux conditions qui seront décidées par une assemblée générale de l'associé unique/des associés. Les exigences de quorum et de majorité applicables aux modifications des statuts en vertu de l'article 15 des statuts sont d'application.

**11. Décès, interdiction, faillite ou déconfiture des associés.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

**12. Gérance.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un conseil de gérance. Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Le conseil de gérance désignera un président parmi ses membres. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance de la Société. En son absence, les autres membres du conseil de gérance peuvent nommer un président pro tempore qui présidera la réunion du conseil de gérance, pour laquelle il/elle aura été désigné, par une simple majorité des voix des gérants présents ou représentés à la réunion. En cas de partage des voix, le président ou selon le cas, le président pro tempore, aura une voix prépondérante.

Vis-à-vis des tiers, le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom et pour le compte de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence du conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux (2) gérants quelconques.

Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques (y compris la délégation de compétence pour des actes spécifiques usuels dans le cadre d'opérations

effectuée à des conditions normales) à un ou plusieurs mandataires ad hoc. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera la responsabilité de chaque mandataire, sa rémunération (si le mandat est rémunéré), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

En cas de pluralité de gérants, les décisions du conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Le conseil de gérance peut délibérer ou agir valablement seulement si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée lors de la réunion du conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou télécopie ou courriel (e-mail), au moins 24 (vingt-quatre) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. Une réunion du conseil de gérance pourra être convoquée par tout gérant. On pourra passer outre cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au conseil de gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par télécopie ou courriel (e-mail) un autre gérant comme son mandataire. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visioconférence ou par ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants qui prennent part à la réunion d'être identifiés et de délibérer. La participation d'un gérant à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visioconférence ou par ou par tout autre moyen similaire de communication auquel est fait référence ci-dessus sera considérée comme une participation en personne à la réunion et la réunion sera censé avoir été tenue au siège social. Les décisions du conseil de gérance seront consignées dans un procès-verbal qui sera conservé au siège social de la Société et signé par les gérants présents au conseil de gérance, ou par le président du conseil de gérance, si un président a été désigné. Les procurations, s'il y en a, seront jointes au procès-verbal de la réunion.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, les décisions du conseil de gérance peuvent également être prises par écrit, et dans ce cas, de telles résolutions circulaires consisteront en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions et signé(s) par tous les membres du conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision circulaire sera la date de la dernière signature. De telles résolutions circulaires seront considérées comme ayant été tenue à Luxembourg.

**13. Responsabilité des gérants.** Le ou les gérants (selon le cas) ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**14. Assemblées générales des associés.** Une assemblée générale annuelle de l'associé unique ou des associés se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune de son siège social à préciser dans la convocation à l'assemblée.

D'autres assemblées générales de l'associé unique ou des associés peuvent être tenues aux lieux et places indiqués dans la convocation.

L'associé unique ou les associés seront convoqués par écrit à toutes les assemblées générales de l'associé unique ou des associés. La convocation devra comporter l'ordre du jour de l'assemblée générale et doit être envoyée par lettre recommandée avec accusé de réception à tous les associés au moins huit jours ouvrables avant la tenue de l'assemblée générale de l'associé unique ou des associés.

Si tous les associés de la Société sont présents ou représentés à l'assemblée générale de l'associé unique ou des associés et considèrent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour, alors l'assemblée générale de l'associé unique ou des associés peut se tenir sans convocation préalable.

Tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, les résolutions de l'associé unique ou des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'assemblées générales, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de la résolution ou des résolutions à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé votera par écrit (ces votes pourront être produits par lettre, télécopie, ou courriel (e-mail)).

**15. Droits de vote des associés, quorum et majorité.** L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social. Si ce chiffre n'est pas atteint à la première réunion ou consultation par écrit, les associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettres recommandées, et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que de l'accord de la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts du capital social et la nationalité de la Société ne pourra être changée que de l'accord unanime de tous les associés, sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.

**16. Année sociale.** L'année sociale de la Société commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

**17. Comptes annuels.** Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance arrêtera les comptes annuels de la Société qui sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale de l'associé unique ou des associés.

**18. Distribution des bénéfiques, réserves.** Il est prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société 5% (cinq pour cent) qui sont affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social de la Société, et il deviendra à nouveau obligatoire si la réserve légale descend en dessous du seuil de 10% (dix pour cent) du capital social de la Société.

L'assemblée générale annuelle des associés décide de l'affectation des résultats annuels, ainsi que la distribution de dividendes, le cas échéant, conformément à cet article 18.

L'associé ou les associés ainsi que le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourront, sous réserve des dispositions légales applicables, décider de verser un dividende intérimaire au moyen des profits et réserves distribuables, y compris la prime d'émission.

**19. Liquidation.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

En vertu de la liquidation de la Société, l'excédent d'actif de la Société disponible pour distribution entre les associés doit être distribué aux associés, par voie de versements anticipés ou après le paiement (ou provisions, selon le cas) du passif de la Société.

**20. Commissaire aux comptes - Reviseur d'entreprises.** Conformément à l'article 200 de la Loi de 1915, la Société doit être contrôlée par un commissaire aux comptes seulement si elle a plus de 25 (vingt-cinq) associés. Un réviseur d'entreprises doit être nommé si l'exemption prévue à l'article 69 (2) de la loi du 19 décembre concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises n'est pas applicable.

**21. Référence aux dispositions légales.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la Loi de 1915.

#### *Souscription et Libération*

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire toutes les 12.600 (douze mille six cents) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune, et les libérer entièrement au moyen d'un apport en espèces de EUR 13.860,- (treize mille huit cent soixante euros) (l'Apport en Numéraire), qui représente la totalité du prix de souscription d'un montant de EUR 13.860,- (treize mille huit cent soixante euros) des 12.600 (douze mille six cents) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de EUR 1,- (un euro). L'Apport en Numéraire sera affecté comme suit:

- EUR 12.600,- (douze mille six cents euros) au compte de capital social de la Société; et
- EUR 1.260,- (mille deux cent soixante euros) à la réserve légale de la Société.

Le paiement en vertu de l'Apport en Numéraire a été certifié au notaire instrumentaire au moyen d'un certificat de blocage qui confirme la disponibilité du montant de souscription payé en vertu de l'Apport en Numéraire sur le compte bancaire de la Société. Le notaire instrumentaire reconnaît expressément la disponibilité des fonds ainsi versés.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social de la Société commence à la date des présentes et finit le 31 décembre 2013.

#### *Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, en raison de sa constitution, s'élève à approximativement mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

#### *Résolutions de l'Associé Unique*

Immédiatement après la constitution de la Société, l'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, représentant la totalité du capital de la Société adopte les résolutions suivantes:

- (a) le nombre de gérants de la Société est fixé à un (1) et Colony Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 2-4, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 88.540, est nommée gérant unique de la Société pour une durée indéterminée;
- (b) le siège social de la Société est établi au 2-4, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg; et

Le notaire instrumentaire, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le mandataire de l'Associé Unique l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de l'Associé Unique, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire a signé, avec le notaire, le présent acte.

Signe: S. LECOMTE, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 12 avril 2013. Relation: LAC/2013/16937. Reçu Soixante-Quinze Euros (75,- €).

Le Releveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande.

Luxembourg, le 16 avril 2013.

Référence de publication: 2013048444/425.

(130059735) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2013.

### **The Education Group, Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 176.577.

#### — STATUTS

L'an deux mille treize, le vingt mars;

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

#### A COMPARU

Monsieur Jean-Emmanuel RODOCANACHI, né le 2 octobre 1969 à Paris (France) et demeurant à F-92200 Neuilly-sur-Seine, 6, boulevard Jean Mermoz (France),

ici représenté par Monsieur Christian DOSTERT, clerc de notaire, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, (le Mandataire), en vertu d'une procuration sous seing privée lui délivrée à Neuilly-sur-Seine (France), le 8 mars 2013.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le Mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'il déclare constituer:

#### **Art. 1<sup>er</sup>. Forme et Dénomination.**

1.1 Il est formé une société anonyme (la Société), laquelle sera régie par les lois du Grand-Duché du Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle qu'amendée (la Loi), et par les présents statuts (les Statuts).

1.2 La Société existe sous la dénomination de «THE EDUCATION GROUP».

1.3 La Société peut avoir un actionnaire unique (l'Associé Unique) ou plusieurs actionnaires (les Actionnaires). La Société ne pourra pas être dissoute par le décès, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Actionnaire Unique.

#### **Art. 2. Siège Social.**

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (Luxembourg).

2.2 Il pourra être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration de la Société (le Conseil d'Administration) ou, dans le cas d'un administrateur unique (l'Administrateur Unique) par une décision de l'Administrateur Unique.

2.3 Lorsque le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise.

#### **Art. 3. Durée de la Société.**

3.1 La Société est constituée pour une période illimitée.

3.2 La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'Assemblée Générale (telle que définie ci-après) de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts.

#### **Art. 4. Objet Social.**

4.1 La Société pourra directement ou indirectement (i) acquérir par voie de souscription, d'achat, d'échange ou autrement des actions, parts et autres titres de participation, des obligations, bons de caisse et autres titres de créances et plus généralement tous titres et autres instruments financiers représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières émis par tous émetteurs publics ou privés quels qu'ils soient, (ii) exercer tous droits, de quelque nature qu'ils soient, attachés à ces titres et instruments financiers, (iii) accorder toute assistance financière directe et indirecte, quelle qu'elle soit, aux entités dans lesquelles elle détient une participation ou qui font partie de leur groupe de sociétés,

notamment par voie de prêts, d'avances ou de garanties sous quelle forme et pour quelque durée que ce soit et leur fournir conseil et assistance sous quelque forme que ce soit.

4.2 A titre accessoire, la Société pourra également fournir toute assistance administrative à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle ou sa société mère a un intérêt direct ou indirect, sans que celle-ci soit nécessairement substantielle, ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après dénommées les Sociétés Apparentées et chacune une Société Apparentée) dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise.

4.3 Pour les besoins de l'article 4.2, une société sera considérée comme appartenant au même «groupe» que la Société si cette autre société, d'une manière directe ou indirecte, détient, est détenue par, contrôle, est contrôlée par, est sous un contrôle commun avec la Société ou est contrôlée par un associé de la Société, que ce soit comme bénéficiaire ou trustee, gardien ou autre fiduciaire. Une société sera considérée comme contrôlant une autre société si elle détient, directement ou indirectement, tout ou une partie substantielle de l'ensemble du capital social de la société ou dispose du pouvoir de diriger ou d'orienter la gestion et les politiques de l'autre société, que ce soit aux moyens de la détention de titres permettant d'exercer un droit de vote, par contrat ou tout autre moyen.

4.4 Elle pourra également affecter ses fonds à la création, à la gestion, la mise en valeur et à la cession d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprises, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevet, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

4.5 La Société peut acquérir, louer, gérer, exploiter et céder des immeubles, meublés ou non meublés situés au Luxembourg et à l'étranger, et généralement faire toutes opérations immobilières à l'exception de celles de marchands de biens et le placement et la gestion de ses liquidités.

4.6 D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large.

4.7 La Société peut également réaliser son activité par l'intermédiaire de succursales ou filiales, au Luxembourg ou à l'étranger.

#### **Art. 5. Capital Social.**

5.1 Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par trente et un mille (31.000) actions ordinaires d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

5.2 Le capital autorisé de la Société est fixé à dix millions d'euros (EUR 10.000.000,-), lequel pourra être représenté par l'émission de dix millions (10.000.000) d'actions ordinaires nouvelles, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) et/ou la création et l'émission de nouvelles actions ayant des droits spécifiques, tel qu'il sera déterminé par le Conseil d'Administration.

5.3 Le Conseil d'Administration est autorisé, pendant une période se terminant cinq (5) ans après la date de la publication du présent acte dans le Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit jusqu'à concurrence du capital autorisé, par l'émission de nouvelles actions (les Nouvelles Actions) aux Actionnaires ou à toute autre personne, sans devoir respecter un ratio spécifique entre les éventuelles différentes catégories d'Actions.

5.4 Le montant augmenté de capital pourra être souscrit, et les Nouvelles Actions y relatives émises, suivant les conditions à déterminer par le Conseil d'Administration, sous réserve de ce qui peut être stipulé dans un éventuel Pacte d'Actionnaires. Plus spécialement, le Conseil d'Administration peut déterminer les conditions de la souscription et de la libération des Nouvelles Actions à souscrire et à émettre, la date et le montant de Nouvelles Actions à souscrire et émettre, si les Nouvelles Actions seront souscrites avec ou sans prime d'émission, dans quelle mesure la libération des Nouvelles Actions souscrites peut être acceptée, soit en numéraire, soit par des apports autres qu'en numéraire, si les Nouvelles Actions seront émises à la suite de l'exercice des droits de souscription et/ou de conversion accordés par le Conseil d'Administration selon les conditions des valeurs mobilières émises de temps à autres par la Société. Le Conseil d'Administration peut déléguer à tout mandataire autorisé, fondé de pouvoir de la Société ou tout autre personne dûment autorisée, le soin de recueillir les souscriptions et recevoir le paiement du prix des Nouvelles Actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

5.5 Dans le cadre de la présente autorisation d'augmenter le capital, le Conseil d'Administration est autorisé à abandonner ou à limiter les droits de souscriptions privilégiés des Actionnaires existants pendant une période de cinq (5) ans.

5.6 Chaque fois que le Conseil d'Administration aura procédé à une augmentation du capital émis dans les formes légales et dans les limites du capital autorisé, le présent article 5 sera adapté aux fins de refléter la modification intervenue.

5.7 Le Conseil d'Administration est habilité à émettre des warrants, des obligations convertibles ou instruments assimilés ou des obligations assorties de droits de souscription, ou d'émettre des titres de créance financiers convertibles en actions aux conditions qu'il fixera.

5.8 En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une action en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer

le remboursement en cas de rachat des actions des actionnaires par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale.

#### **Art. 6. Actions.**

6.1 Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix de l'Actionnaire Unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, au choix des Actionnaires, sauf dispositions contraires de la Loi.

6.2 La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si une ou plusieurs actions sont conjointement détenues ou si les titres de propriété de ces actions sont divisés, fragmentés ou litigieux, la/les personne(s) invoquant un droit sur la/les action(s) devra/devront désigner un mandataire unique pour représenter la/les action(s) à l'égard de la Société. L'omission d'une telle désignation impliquera la suspension de l'exercice de tous les droits attachés aux actions. La même règle est appliquée dans le cas d'un conflit entre un usufruitier et un nu-propiétaire ou entre un créancier gagiste et un débiteur gagiste.

6.3 La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la Loi, racheter ses propres actions.

#### **Art. 7. Réunions de l'assemblée des actionnaires de la Société.**

7.1 Lorsque la Société n'a qu'un seul actionnaire, l'Associé Unique a tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale est une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Associé Unique tant que la Société n'a qu'un seul actionnaire. Les décisions prises par l'Associé Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux.

7.2 Dans l'hypothèse d'une pluralité d'actionnaires, toute assemblée générale des actionnaires de la Société (l'Assemblée Générale) régulièrement constituée représente tous les Actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

7.3 L'Assemblée Générale annuelle se tient conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, le troisième lundi du mois de juin, à 18 heures. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

7.4 L'Assemblée Générale peut se tenir à l'étranger si le Conseil d'Administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

7.5 Les autres Assemblées Générales pourront se tenir aux lieux et heures spécifiés dans les avis de convocation.

7.6 Tout Actionnaire de la Société peut participer à l'Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à la réunion de l'Assemblée Générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'Assemblée Générale peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion de l'Assemblée Générale est retransmise en direct et (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion de l'Assemblée Générale par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à une telle réunion.

#### **Art. 8. Délais de convocation, Quorum, Procurations, Avis de convocation.**

8.1 Les délais de convocation et quorum requis par la Loi sont applicables aux avis de convocation et à la conduite de l'Assemblée Générale, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.

8.2 Chaque action donne droit à une voix.

8.3 Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou par les Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale dûment convoquée sont prises à la majorité simple des Actionnaires présents ou représentés et votants.

8.4 Chaque Actionnaire peut prendre part aux Assemblées Générales des actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise une autre personne comme mandataire.

8.5 Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

#### **Art. 9. Administration de la Société.**

9.1 La Société est gérée par un Administrateur unique en cas d'un seul actionnaire, ou par un Conseil d'Administration composé d'au moins trois (3) membres en cas de pluralité d'Actionnaires; le nombre exact étant déterminé par l'Associé Unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires par l'Assemblée Générale. L'(es) administrateur(s) n'a(ont) pas besoin d'être actionnaire(s). En cas de pluralité d'administrateurs, l'Assemblée Générale peut décider de créer deux catégories d'administrateurs (Administrateurs A et Administrateurs B).

9.2 Le(s) administrateur(s) est/sont élu(s) par l'Associé Unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, par l'Assemblée Générale pour une période ne dépassant pas six (6) ans et jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus; toutefois un administrateur peut être révoqué à tout moment par décision de l'Assemblée Générale. Le(s) administrateur(s) sortant(s) peut/peuvent être réélu(s).

9.3 Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, les administrateurs restants élus par l'Assemblée Générale pourront se réunir et élire un administrateur pour remplir les fonctions attachées au poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale.

#### **Art. 10. Réunion du Conseil d'Administration.**

10.1 En cas de pluralité d'administrateurs, le Conseil d'Administration doit choisir parmi ses membres un président et peut choisir en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il peut également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui peut être chargé de dresser les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration ou d'exécuter des tâches administratives ou autres telles que décidées, de temps en temps, par le Conseil d'Administration.

10.2 Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation de son président ou d'au moins deux administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation. La ou les personnes convoquant l'assemblée déterminent l'ordre du jour. Un avis par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail contenant l'ordre du jour sera donné à tous les administrateurs au moins huit jours avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation, envoyé 24 heures avant la réunion, devra mentionner la nature de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment préalable ou postérieur à la réunion, par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail de chaque administrateur. Une convocation spéciale n'est pas requise pour des réunions du Conseil d'Administration se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

10.3 Tout administrateur peut se faire représenter en désignant par écrit ou par télégramme, télécopie ou e-mail un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur ne peut pas représenter plus d'un de ses collègues.

10.4 Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité des administrateurs sont présents ou représentés à une réunion du Conseil d'Administration. Si le quorum n'est pas obtenu une demi-heure après l'heure prévue pour la réunion, les administrateurs présents peuvent ajourner la réunion en un autre endroit et à une date ultérieure. Les avis des réunions ajournées sont donnés aux membres du Conseil d'Administration par le secrétaire, s'il y en a, ou à défaut par tout administrateur.

10.5 Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité des administrateurs sont présents ou représentés à une réunion du Conseil d'Administration et pour autant qu'au moins un administrateur A et un administrateur B soient présents ou représentés. Si le quorum n'est pas obtenu une demi-heure après l'heure prévue pour la réunion, les administrateurs présents peuvent ajourner la réunion en un autre endroit (au siège de la Société ou tout autre lieu au Grand-Duché de Luxembourg) et à une date ultérieure. Les avis des réunions ajournées sont donnés aux membres du Conseil d'Administration par le secrétaire, s'il y en a, ou à défaut par tout administrateur.

10.6 Les décisions sont prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés à chaque réunion et les décisions ne sont valables que si au moins un administrateur A et un administrateur B ont voté en faveur de telles décisions. Au cas où, lors d'une réunion du Conseil d'Administration, il y a égalité de voix en faveur ou en défaveur d'une résolution, le président du Conseil d'Administration n'aura pas de voix prépondérante. En cas d'égalité, la résolution sera considérée comme rejetée.

10.7 Tout administrateur peut prendre part à une réunion du Conseil d'Administration au moyen d'une conférence téléphonique, d'une conférence vidéo ou d'un équipement de communication similaire par lequel toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre; la participation à la réunion par de tels moyens vaut présence personnelle à cette réunion.

10.8 Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du Conseil d'Administration sans exception. La date d'une telle décision est celle de la dernière signature.

10.9 Le présent article ne s'applique pas au cas où la Société est administrée par un Administrateur Unique.

#### **Art. 11. Pouvoirs du Conseil d'Administration.**

Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil d'Administration.

#### **Art. 12. Délégation de pouvoirs.**

12.1 Le Conseil d'Administration peut nommer un délégué à la gestion journalière, actionnaire ou non, membre du Conseil d'Administration ou non, qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière.

12.2 Le Conseil d'Administration est aussi autorisé à nommer une personne, administrateur ou non, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

#### **Art. 13. Signatures autorisées.**

13.1 La Société ne sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers que par (i) la signature conjointe de deux administrateurs de la Société ou de l'Administrateur Unique ou (ii) par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration, et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

13.2 En cas d'administrateurs de catégorie A et de catégorie B, la Société sera valablement engagée par la signature conjointe d'un administrateur A et d'un administrateur B.

#### **Art. 14. Conflit d'intérêts.**

14.1 Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondateurs de pouvoir de la Société auraient un intérêt personnel dans une telle société ou entité, ou sont administrateur, associé, fondateur de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité.

14.2 Tout administrateur ou fondateur de pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondateur de pouvoir ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêché de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

14.3 Au cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, cet administrateur devra informer le Conseil d'Administration de la Société de son intérêt personnel et contraire et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de cet administrateur à la prochaine Assemblée Générale. Les deux paragraphes qui précèdent ne s'appliquent pas aux résolutions du Conseil d'Administration concernant les opérations réalisées dans le cadre des affaires courantes de la Société conclues à des conditions normales.

#### **Art. 15. Commissaire(s).**

15.1 Les opérations de la Société sont surveillées par un ou plusieurs commissaires ou, dans les cas prévus par la Loi, par un réviseur d'entreprises externe et indépendant. Le commissaire est élu pour une période n'excédant pas six ans et il est rééligible.

15.2 Le commissaire est nommé par l'assemblée générale des actionnaires de la Société qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur fonction. Le commissaire en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'Assemblée Générale.

#### **Art. 16. Exercice social.**

L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

#### **Art. 17. Affectation des Bénéfices.**

17.1 Il est prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société 5% (cinq pour cent) qui sont affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre.

17.2 L'Assemblée Générale décide de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décidera seule de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société.

17.3 Les dividendes peuvent être payés en euros ou en toute autre devise choisie par le Conseil d'Administration et doivent être payés aux lieux et places choisis par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi.

#### **Art. 18. Dissolution et Liquidation.**

La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modifications des Statuts. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par la décision de l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. L'Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

#### **Art. 19. Modifications statutaires.**

Les présents Statuts peuvent être modifiés de temps en temps par l'Assemblée Générale extraordinaire, dans les conditions de quorums et de majorité requises par la Loi.

#### **Art. 20. Droit applicable.**

Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la Loi.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2013.

La première Assemblée Générale annuelle se tiendra en 2014.

#### *Souscription et Libération*

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, l'Associé Unique, préqualifié, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire les trente et un mille (31.000) actions représentant la totalité du capital social de la Société.

Toutes ces actions sont libérées par l'Associé Unique à hauteur de 100% (cent pour cent) par paiement en numéraire, de sorte que le montant de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

*Déclaration - Estimation des frais*

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi et en constate expressément l'accomplissement. Il confirme en outre que ces Statuts sont conformes aux dispositions de l'article 27 de la Loi.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont estimés approximativement à la somme de mille euros (EUR 1.000,-).

*Résolutions de l'associé unique*

L'Associé Unique, préqualifié, représenté comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social souscrit, prend les résolutions suivantes:

1. le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui du commissaire à 1 (un);
2. les personnes suivantes sont nommées administrateurs de la Société:
  - (i) Monsieur Jean-Emmanuel RODOCANACHI, né le 2 octobre 1969 à Paris (France), demeurant à F-92200 Neuilly-sur-Seine (France), 6, boulevard Jean Mermoz, en qualité d'administrateur de catégorie A;
  - (ii) Monsieur Serge KRANCENBLUM, né le 8 octobre 1961 à Metz (France), demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, en qualité d'administrateur de catégorie B;
  - (iii) Monsieur Grégory GUISSARD, né le 1<sup>er</sup> août 1980 à Braine l'Alleud (Belgique), demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, en qualité d'administrateur de catégorie B.
3. FIN-CONTROLE S.A., une société anonyme constituée et existant suivant les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 12 rue Guillaume Kroll, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 42230 est nommée commissaire de la Société;
4. le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de la Société en 2018; et
5. le siège social de la société est fixé à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au Mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. DOSTERT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 mars 2013. LAC/2013/13276. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 12 avril 2013.

Référence de publication: 2013048977/309.

(130059440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2013.

**Fondation Caritas Luxembourg, Fondation.**

Siège social: L-2730 Luxembourg, 29, rue Michel Welter.

R.C.S. Luxembourg G 38.

**Fondation Caritas Luxembourg**

*Comptes annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2012 et Rapport du Réviseur d'Entreprises agréé  
Rapport du réviseur d'entreprises agréé*

Conformément au mandat donné par le Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels joints de la Fondation Caritas Luxembourg, comprenant le bilan au 31 décembre 2012 ainsi que le compte de profits et pertes pour l'exercice clos à cette date, et l'annexe contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

*Responsabilité du Conseil d'Administration dans l'établissement et la présentation des comptes annuels*

Le Conseil d'Administration est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces comptes annuels, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg. Cette responsabilité comprend: la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que

celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs: le choix et l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

#### *Responsabilité du Réviseur d'Entreprises agréé*

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes annuels sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures relève du jugement du Réviseur d'Entreprises agréé, de même que l'évaluation du risque que les comptes annuels contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, le Réviseur d'Entreprises agréé prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des comptes annuels afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil d'Administration, de même que l'appréciation de Sa présentation d'ensemble des comptes annuels.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

#### *Opinion*

A notre avis, les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la Fondation Caritas Luxembourg au 31 décembre 2012 ainsi que des résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg.

Luxembourg, le 22 mars 2013.  
KPMG Luxembourg S.à r.l.  
Cabinet de révision agréé  
Patrick Wies

#### *Bilan au 31 décembre 2012 (exprimé en euros)*

	Note(s)	31.12.2012 EUR	31.12.2011 EUR
<b>ACTIF</b>			
Actif immobilisé			
- immobilisations incorporelles . . . . .	2.2,3	19.770	2.639
- immobilisations corporelles . . . . .	2.2,3	7.958.949	7.922.180
		<u>7.978.719</u>	<u>7.924.819</u>
Actif circulant			
- stocks et commandes en cours . . . . .	2.3	3.988	8.072
- autres créances . . . . .	2.4,4	4.346.728	3.601.987
- avoirs en banque, avoirs en compte chèques postaux, chèques et en caisse . . .	2.5	10.466.302	11.148.194
		<u>14.817.018</u>	<u>14.758.253</u>
Comptes de régularisation . . . . .	5	1.288.303	767.500
Total de l'actif . . . . .		<u>24.084.040</u>	<u>23.450.572</u>
	Note(s)	31.12.2012 EUR	31.12.2011 EUR
<b>PASSIF</b>			
Fonds propres			
- fonds associatifs . . . . .	2.6,6	4.791.462	4.561.462
- autres réserves . . . . .	2.6,6	3.047.889	3.048.430
- excédent/(déficit) de l'exercice . . . . .		<u>18.603</u>	<u>(541)</u>
		<u>7.857.954</u>	<u>7.609.351</u>
Subventions d'investissement . . . . .	2.7,3	2.424.326	2.483.605
Fonds disponibles pour projets futurs			

- coopération internationale . . . . .	12	6.518.810	5.993.630
- aide nationale . . . . .	12	2.216.787	1.915.956
- fonds pour projets à réaliser . . . . .	12	541.018	746.116
- fonds à destination de projets Caritas . . . . .	12	3.707.126	3.691.573
- aide à destination d'oeuvres tierces et dons libres . . . . .	12	17.186	43.825
		<u>13.000.927</u>	<u>12.391.100</u>
Provisions pour risques, charges et litiges . . . . .	8	51.040	331.509
Dettes envers des tiers . . . . .	2,8,7	457.330	347.476
Dettes fiscales et dettes au titre de la sécurité sociale . . . . .		288.913	243.723
a) dettes fiscales . . . . .		135.711	98.612
b) dettes au titre de la sécurité sociale . . . . .		153.202	145.111
Comptes de régularisation . . . . .		3.550	43.808
Total du passif . . . . .		<u>24.084.040</u>	<u>23.450.572</u>

*Compte de profits et Pertes au 31 décembre 2012  
(exprimé en euros)*

	Note(s)	2012 EUR	2011 EUR
Collectes de fonds . . . . .	12	16.714.588	12.642.943
Collectes de legs . . . . .	2,9,12	4.310	404.576
Projets réalisés . . . . .	12	(16.078.249)	(12.915.718)
Remboursements de fonds à l'Etat . . . . .	12	(30.822)	(34.771)
Variation des fonds disponibles pour projets futurs . . . . .	12	(609.827)	(97.030)
Autres produits d'exploitation . . . . .	8	6.595.722	5.462.729
Autres charges externes . . . . .	9	(1.444.887)	(1.176.581)
Frais de personnel . . . . .	10	(4.852.629)	(3.996.714)
Corrections de valeur			
- sur immobilisations incorporelles et corporelles . . . . .	3	(302.851)	(295.975)
- sur subventions d'investissement . . . . .	3	59.279	59.278
- sur éléments de l'actif circulant . . . . .		(51.267)	(125.544)
Impôts, taxes et versements assimilés . . . . .		(5.940)	(6.164)
Autres charges d'exploitation . . . . .		<u>(86.626)</u>	<u>(4.152)</u>
Résultat d'exploitation . . . . .		<u>(89.199)</u>	<u>(83.123)</u>
Produits financiers . . . . .		118.898	123.838
Charges financières . . . . .		<u>(18.422)</u>	<u>(6.918)</u>
Résultat financier . . . . .		100.476	116.920
Produits exceptionnels . . . . .		73.826	55.901
Charges exceptionnelles . . . . .		<u>(66.500)</u>	<u>(90.239)</u>
Résultat exceptionnel . . . . .		<u>7.326</u>	<u>(34.338)</u>
Résultat de l'exercice . . . . .		18.603	(541)

*Fondation Caritas Luxembourg - Budget 2013*

	Total budgétisé 2013
Produits d'exploitation	
+ Participations/Subventions . . . . .	15,633,054 €
+ Reprises sur fonds thématiques / géographiques / projets . . . . .	2,663,057 €
+ Autres Produits d'exploitation (Participations aux frais) . . . . .	495,870 €
+ Vente de marchandises + Locations . . . . .	768,526 €
+ Produits de dons (Exercice en cours) + LEGS . . . . .	<u>2,093,500 €</u>
= Recettes et prestations de services . . . . .	21,654,007 €
Charges d'exploitation	
- Charges d'exploitation directs . . . . .	-1,472,112 €
- Achats de marchandises . . . . .	-195,877 €
- Frais de personnel directs . . . . .	-5,086,796 €
- Dépenses p. projets . . . . .	-12,695,000 €

- Dotations aux fonds . . . . .	-4,235,642 €
- Dotations aux amortissements . . . . .	-354,548 €
= Total 'Charges d'exploitation' . . . . .	-24,039,975 €
= Résultat direct d'exploitation . . . . .	-2,385,968 €
Coûts et Produits	
- Frais de personnel indirects . . . . .	-187,315 €
- Autres coûts internes cédés . . . . .	0€
+ Participation Frais administratifs par bailleurs de fonds . . . . .	903,000 €
= Total 'indirects' . . . . .	715,685 €
= Résultat complet de l'exploitation . . . . .	-1,670,283 €
Produits financiers	
+ Produits financiers . . . . .	50,000 €
- Charges financières . . . . .	-8,000 €
= Résultat financier . . . . .	42,000 €
= Résultat courant (coût complet) . . . . .	-1,628,283 €
Fonds propres	
- Subsidés accordés . . . . .	-414,853 €
+ Convention FLC/CCL . . . . .	156,687 €
+ Contribution Loterie Nationale . . . . .	1,254,523 €
= Résultat des fonds . . . . .	996,357 €
= Résultat net . . . . .	-631,926 €

Référence de publication: 2013048592/147.

(130059073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2013.

**GESIM SCI, Société Civile Immobilière.**

Siège social: L-3482 Dudelange, 8, rue André Gide.

R.C.S. Luxembourg E 1.588.

L'an deux mille treize, le huit avril.

Pardevant Maître Frank MOLITOR, notaire de résidence à Dudelange, soussigné.

Ont comparu:

1) Romano ZAMBON, commerçant, né à Dudelange, le 20 avril 1952, matricule n° 1952 0420 315 et son épouse Liliane QUAGLIANI, commerçante, née à Dudelange, le 19 août 1951, matricule n° 1951 0819 244, demeurant ensemble à L-3482 Dudelange, 8, rue Andre Gide, mariés sous le régime de la communauté légale de biens suivant contrat de mariage reçu le 28 mars 2002 par devant Frank MOLITOR de Dudelange,

propriétaires de mille trois cents (1.300) parts de GESIM SCI avec siège social à L-3482 Dudelange, 8, rue André Gide, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro E 1588, matricule n° 2000 7000 805, constituée suivant acte du notaire Frank MOLITOR de Dudelange du 4 avril 2000, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 573 du 10 août 2000, modifiée suivant acte du notaire Frank MOLITOR de Dudelange du 4 octobre 2000, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 283 du 19 avril 2001, modifiée suivant acte du notaire Frank MOLITOR de Dudelange du 28 novembre 2011, en cours de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations,

2) Tom ZAMBON, employé privé, né à Luxembourg, le 29 mai 1980, matricule n° 1980 0529 258, demeurant à L-3482 Dudelange, 8, rue Andre Gide, propriétaire de vingt-cinq (25) parts de GESIM SCI;

3) Gilles ZAMBON, architecte, né à Luxembourg, le 9 juillet 1981, matricule n° 1981 0709 211, demeurant à L-3482 Dudelange, 8, rue Andre Gide, propriétaire de vingt-cinq (25) parts de GESIM SCI.

Cette société est propriétaire des immeubles suivants:

I.- Une remise dans un immeuble à Dudelange, 48-52, avenue Grande-Duchesse Charlotte, dénommé "Résidence Nic BIEVER" et inscrit au cadastre comme suit:

Commune de Dudelange, section C de Dudelange

Numéro 122/8641, lieu-dit "avenue Grande-Duchesse Charlotte", place (occupée) bâtiment à habitation contenant 8 ares 51 centiares.

a) en propriété privative et exclusive:

Le lot numéro 035 U B 81, soit le bâtiment au sous-sol, avec 20,97 m2

b) en copropriété et indivision forcée:

Six virgule quatre-vingt-cinq/millièmes (6,85/1 000<sup>èmes</sup>) des parties communes parmi lesquelles le sol ou terrain.

*Titre de propriété*

GESIM SCI est propriétaire de ladite remise suivant constitution de société du notaire Frank MOLITOR de Dudelange du 4 avril 2000, transcrite à Luxembourg II, le 27 avril 2000, volume 1226, numéro 21

Elle est estimée à cinq mille (5.000.-) euros.

II.- Une maison de commerce et d'habitation avec place sise à Dudelange, 77, avenue Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au cadastre comme suit: Commune de Dudelange, section C de Dudelange.

- Numéro 173/3056, lieu-dit "Avenue Grande-Duchesse Charlotte", place (occupée), bâtiment à habitation, contenant 3 ares 20 centiares

*Titre de propriété*

GESIM SCI est propriétaire de ladite maison suivant assemblée générale extraordinaire du notaire Frank MOLITOR de Dudelange du 28 novembre 2011, transcrite à Luxembourg II, le 13 décembre 2011, volume 1858, numéro 113.

Elle est estimée à cinq cent mille (500.000.-) euros.

III.- Une maison avec place et toutes ses appartenances et dépendances, sise à Dudelange, 25, A der Foxenhiel et inscrite au cadastre comme suit:

Commune de Dudelange, section C de Dudelange.

- Numéro 1632/8028, lieu-dit "An der Foxenhiel", place (occupée), bâtiment à habitation, contenant 9 ares 57 centiares

- Numéro 1632/8029, lieu-dit "An der Foxenhiel", place, contenant 4 ares 62 centiares.

*Titre de propriété*

GESIM SCI est propriétaire de ladite maison suivant assemblée générale extraordinaire du notaire Frank MOLITOR de Dudelange du 28 novembre 2011, transcrite à Luxembourg II, le 13 décembre 2011, volume 1858, numéro 113.

Elle est estimée à neuf cent mille (900.000.-) euros.

D'abord, les comparants, agissant en leurs dites qualités d'associés, se réunissent en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se considèrent dûment convoqués, et prennent, sur ordre du jour conforme et à l'unanimité, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Ils dédoublent les parts.

*Deuxième résolution*

Suite à la résolution qui précède, l'article 5 des statuts aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital social est fixé à un million cinq cent douze mille (1.512.000.-) euros, représenté par deux mille sept cents (2.700) parts de cinq cent soixante (560.) euros chacune."

Ces parts sont détenues comme suit:

1) Par Romano ZAMBON, prèdit . . . . .	1.300
2) Par Liliane QUAGLIANI, prèdit . . . . .	1.300
3) Par Tom ZAMBON, prèdit . . . . .	50
4) Par Gilles ZAMBON, prèdit . . . . .	50

Ensuite,

1) Romano ZAMBON fait donation en avancement d'hoirie à son fils Tom ZAMBON, ici présent et ce acceptant avec gratitude, de six cent vingt-cinq (625) parts de la Société estimées à trois cent cinquante (350.000.-) euros.

2) Liliane QUAGLIANI fait donation en avancement d'hoirie à son fils Gilles ZAMBON, ici présent et ce acceptant avec gratitude, de six cent vingt-cinq (625) parts de la Société estimées à trois cent cinquante (350.000.-) euros.

À la suite de cette donation, les parts sont détenues comme suit:

1) Par Romano ZAMBON, prèdit . . . . .	675
2) Par Liliane QUAGLIANI, prèdit . . . . .	675
3) Par Tom ZAMBON, prèdit . . . . .	675
4) Par Gilles ZAMBON, prèdit . . . . .	675

Finalement, plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Dudelange, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Le notaire certifie l'état civil des parties comme suit:

- Pour Romano ZAMBON suivant extrait des registres de l'état civil.
- Pour Liliane QUAGLIANI suivant extrait des registres de l'état civil.
- Pour Tom ZAMBON suivant extrait des registres de l'état civil.
- Pour Gilles ZAMBON suivant extrait des registres de l'état civil.

Signé: Zambon, Quagliani, Zambon, Zambon et Molitor.

Enregistré à ESCH-SUR-ALZETTE A.C., le 10 avril 2013. Relation EAC/2013/4815. Reçu douze mille six cent euros 700.000.- à 1,50% = 10.500,00 + 2/10 = 2.100,00 12.600,00

Le Receveur (signé): Santioni.

Référence de publication: 2013048629/93.

(130059576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2013.

### **Kaynes Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 16.478,00.**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 150.377.

In the year two thousand and twelve, on the thirty-first of December;

Before Us, Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

Was held an extraordinary general meeting of the members of the company KAYNES Capital S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), having its registered seat at 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 150.377, duly incorporated following a deed received by the undersigned notary on 10 December 2009, published in the Luxembourg official Gazette ("Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations") on 3 February 2010 under number 234 page 11186, which articles of association have not been amended since (the "Company").

The extraordinary general meeting of the members is presided by Mr. Yann PAYEN, attorney-at-law, residing professionally in Luxembourg (the "Chairman").

The Chairman appoints Mr. Yann PAYEN, prenamed, as secretary of the meeting (the "Secretary").

The Chairman and the Secretary designate Mr. Laurent MAHAUX, lawyer, residing professionally in Luxembourg as scrutineer of the meeting (the "Scrutineer").

The bureau thus constituted draws up the attendance list, which after having been signed "ne varietur" by the members present, the proxyholder of the represented members as well as by the members of the bureau and the undersigned notary, will remain attached together with the powers of attorneys to the present deed to be submitted together to the registration authorities.

The Chairman then requests the undersigned notary to state the following:

I.- In accordance with the attendance list, all the members representing together the entire corporate capital in an amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) are present or represented at the meeting, thus the extraordinary general meeting of the members can validly deliberate and resolve on the items on the agenda, even without prior formal convening of the members.

II. The agenda of the present extraordinary general meeting of the members is as follows:

1) Adoption of the United States Dollar (USD) as reference currency of the subscribed share capital of the Company instead of the Euro (EUR) with retroactive effect as of 1 January 2012 using the exchange rate fixed by the European Central Bank as of 28 December 2012 at 3 p.m.;

2) Conversion of the current subscribed corporate capital of the Company from its current amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) corporate units of the Company with a par value of one Euro (EUR 1.-) each, into its equivalent amount in United States Dollar with a nominal value of one United States Dollars (USD 1.-) each and, as the case may be, allocation of the difference resulting from the adoption of the United States Dollar (USD) as reference currency to the share premium of the Company;

3) Subsequent restatement of Article 5 of the articles of association of the Company; and

4) Mandate granted to any one manager of the Company and to Centralis S.A. with offices at 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, to perform all legal action in relation with the agenda of the meeting, and in particular, to update the members' register.

The extraordinary general meeting of the members having approved the statements of the Chairman and considering itself duly constituted and convened, discussed the various items on the agenda.

After deliberation, the members took by unanimous and separate vote the following resolutions:

#### *First resolution*

The extraordinary general meeting of the members resolves to adopt the United States Dollar (USD) as reference currency of the subscribed share capital of the Company instead of the Euro (EUR) with retroactive effect as of 1 January 2012 using the exchange rate fixed by the European Central Bank as of 28 December 2012, being one Euro (EUR 1) against one point thirty one eighty three United States Dollar (USD 1.3183).

#### *Second resolution*

The extraordinary general meeting of the members resolves to convert the current subscribed corporate capital of the Company from its current amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) corporate units of the Company with a par value of one Euro (EUR 1.-) each, into its equivalent amount in United States Dollar, being sixteen thousand four hundred seventy eight United States Dollars (USD 16,478), represented by sixteen thousand four hundred seventy eight (16,478) corporate units of the Company with a nominal value of one United States Dollar (USD 1) each, the difference of zero point seventy five United States Dollar (USD 0.75) resulting from the adoption of the United States Dollar (USD) as reference currency being allocated to the share premium of the Company, so that the Company's subscribed corporate capital will now amount to sixteen thousand four hundred seventy eight United States Dollars (USD 16,478), represented by sixteen thousand four hundred seventy eight (16,478) corporate units of the Company with a nominal value of one United States Dollar (USD 1) each.

#### *Third resolution*

Further to the resolutions taken above, the extraordinary general meeting of the members resolves to amend Article 5 of the articles of association of the Company, so as to reflect the above resolutions and to read as follows:

" **Art. 5.** The issued and subscribed corporate capital of the Company is set at sixteen thousand four hundred seventy eight United States Dollars (USD 16,478) represented by 16,478 corporate units with a par value of one United States Dollar (USD 1) each."

#### *Fourth resolution*

The extraordinary general meeting of the members resolves to grant mandate to any one manager of the Company and to Centralis S.A. with offices at 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, to perform all legal action in relation with the agenda of the meeting, and in particular, to update the members' register.

No one wishing to speak further, the meeting was closed.

#### *Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately evaluated at one thousand one hundred Euros.

#### *Statement*

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing persons, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the said appearing persons have signed together with Us, the notary, the present deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille douze, le trente et un décembre;

Pardevant Nous, Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des associés de la société KAYNES Capital S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 150.377, dûment constituée suivant un acte de reçu par le notaire soussigné le 10 décembre 2009, publié dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 3 février 2010 sous le numéro 234 page 11186, lesquels statuts n'ont pas été modifiés depuis (la «Société»).

L'assemblée générale des associés est présidée par Monsieur Yann PAYEN, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg (le «Président»).

Le Président nomme comme secrétaire Monsieur Yann PAYEN, préqualifié, (le «Secrétaire»).

Le Président et le Secrétaire nomment Monsieur Laurent MAHAUX, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg comme scrutateur (le «Scrutateur»).

Le bureau ayant été ainsi constitué, dresse la liste de présence, qui après avoir été signées ne varietur par le mandataire, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumises ensemble aux autorités chargées de l'enregistrement.

Le Président a ensuite demandé au notaire soussigné d'acter ce qui suit:

I. conformément à la liste de présence, tous les associés représentant l'intégralité du capital social d'un montant de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500) sont présents ou représentés à l'assemblée, ainsi l'assemblée générale extraordinaire peut valablement délibérer et se prononcer sur tous les points mentionnés à l'agenda sans convocation préalable des associés.

II. L'ordre du jour de la présente assemblée générale extraordinaire des associés est le suivant:

1) Adoption du Dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD) comme devise de référence du capital souscrit de la Société à la place de l'Euro (EUR) avec effet rétroactif à partir du 1<sup>er</sup> Janvier 2012 en utilisant le taux de change fixé par la Banque Centrale Européenne en date du 28 Décembre 2012, à 15h00;

2) Conversion du capital social souscrit actuel de la Société d'un montant actuel de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500) représenté par douze mille cinq cent (12.500) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune, à un montant équivalent en Dollars des Etats-Unis d'Amérique avec une valeur nominale de un Dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD [1,-]) chacune, et, le cas échéant, allocation de la différence résultant de l'adoption du Dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD) comme devise de référence du capital souscrit au compte de prime d'émission de la Société,;

3) Modification subséquente de l'article 5 des statuts de la Société; et

4) Mandat donné à tout gérant de la Société et à Centralis S.A. dont les bureaux sont sis au 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, afin d'effectuer toute action juridique en relation avec l'ordre du jour de la réunion, et en particulier, de mettre à jour le registre des associés.

L'assemblée générale extraordinaire des associés ayant approuvé les déclarations du Président et se considérant dûment constituée et convoquée, a examiné les différents points à l'ordre du jour.

Après délibération, les membres ont pris par vote unanime et séparé les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des associés décide d'adopter le Dollar des États-Unis d'Amérique (USD) comme devise de référence du capital social souscrit de la Société à la place de l'euro (EUR), avec effet rétroactif à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012 en utilisant le taux de change fixé par la Banque centrale européenne en date du 28 décembre 2012, soit un Euro (EUR 1) contre un virgule trente et un quatre-vingt trois Dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 1,3183).

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des associés décide de convertir le capital social souscrit actuel de la Société de son montant actuel de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500) représenté par douze mille cinq cent (12.500) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune, en un montant équivalent en Dollars des Etats-Unis d'Amérique, soit seize mille quatre cent soixante-dix huit Dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 16.478), représenté par seize mille quatre cent soixante-dix huit (16.478) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale d'un Dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1) chacune, la différence de zéro virgule soixante-quinze Dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 0,75) résultant de l'adoption du Dollar des États-Unis d'Amérique (USD) comme devise de référence du capital social étant allouée au compte de prime d'émission de la Société, afin que le capital social souscrit de la Société s'élève désormais à seize mille quatre cent soixante-dix huit Dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 16.478), représenté par seize mille quatre cent soixante-dix huit (16.478) parts sociales avec une valeur nominale de un Dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1) chacune.

#### *Troisième résolution*

Suite à l'adoption des résolutions ci-dessus, l'assemblée générale extraordinaire des associés décide de modifier l'article 5 des statuts de la société de façon à refléter les résolutions ci-dessus, et qui doit par conséquent être lu comme suit:

« **Art. 5.** Le capital social souscrit est fixé à seize mille quatre cent soixante-dix huit Dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 16.478) représenté par seize mille quatre cent soixante-dix huit (16.478) parts sociales d'une valeur nominale d'un Dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1,-) chacune.»

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des associés a décidé de donner mandat à tout gérant de la Société et à Centralis S.A. dont les bureaux sont sis au 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, afin d'effectuer toute action en relation avec l'ordre du jour de la réunion, et en particulier, de mettre à jour le registre des associés.

Plus personne ne souhaitant prendre la parole, la séance a été levée.

*Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à mille cent euros.

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête des comparants le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Y. PAYEN, L. MAHAUX, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 janvier 2013. LAC/2013/582. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): Irène THILL.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 14 février 2013.

Référence de publication: 2013048722/166.

(130059361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2013.

**Summer Co 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 176.618.

—  
STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the fifth day of April.

Before us Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg

THERE APPEARED:

Summer Co 1 S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, not yet registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register,

here represented by Mrs Carole Cois, private employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on 4 April 2013.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party has requested the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which it wishes to incorporate with the following articles of association:

**A. Name - Purpose - Duration - Registered office**

**Art. 1. Name.** There exists a private limited company (société à responsabilité limitée) under the name Summer Co 2 S.à r.l. (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by the present articles of association.

**Art. 2. Purpose.**

2.1 The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

2.2 The Company may acquire by purchase, subscription, or any other manner, transfer by sale, exchange or in any other manner, as well as short sell and margin trade or finance or in any other manner, stock, bonds, debentures, warrants, debt and equity securities and other securities or financial instruments of any kind and contracts thereon or related thereto. The Company may however not grant loans as originator to other persons than subsidiaries, affiliated companies or any other company which form part of the group of companies to which the Company belongs.

2.3 The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of shares or bonds to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company.

2.4 The Company may also give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations in relation to margin trading and short selling activities or otherwise, or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all of its assets.

2.5 The Company may enter into, execute, deliver and perform any swaps, futures, forwards, derivatives, options, repurchase, stock lending and similar transactions. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to investments for the purpose of their efficient management, including, but not limited to techniques and instruments designed to protect against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

2.6 The descriptions above are to be understood in their broadest sense and their enumeration is not limiting. The corporate objects shall include any transaction or agreement which is entered into by the Company, provided it is not inconsistent with the foregoing enumerated objects.

### **Art. 3. Duration.**

3.1 The Company is incorporated for an unlimited period of time.

3.2 It may be dissolved at any time and with or without cause by a resolution of the sole shareholder.

### **Art. 4. Registered office.**

4.1 The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the registered office may be transferred by decision of the board of managers. It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by resolution of the sole shareholder.

4.3 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the board of managers.

4.4 In the event that the board of managers determines that extraordinary political, economic or social circumstances or natural disasters have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall not affect the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

## **B. Share capital - Shares**

### **Art. 5. Share Capital.**

5.1 The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each.

5.2 The Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the sole shareholder.

5.3 The Company may redeem its own shares.

### **Art. 6. Shares.**

6.1 The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same nominal value.

6.2 The shares of the Company are in registered form.

6.3 The shares of the Company may at all times only be held by a sole shareholder and any holding or acquisition of shares by more than one shareholder shall be prohibited and any such transfer or acquisition shall always be void.

6.4 Death, suspension of civil rights, dissolution, bankruptcy or insolvency or any other similar event regarding the sole shareholder shall not cause the dissolution of the Company.

### **Art. 7. Register of shares - Transfer of shares.**

7.1 A register of shares shall be kept at the registered office of the Company, where it shall be available for inspection by the sole shareholder. This register shall contain all the information required by the Law. Certificates of such registration may be issued upon request and at the expense of the sole shareholder.

7.2 The Company will recognise only one holder for all of the shares of the Company. In case the shares are owned by more than one shareholder, the Company is entitled to suspend the exercise of all rights attached to the shares until the relevant transfers of shares have been unwound.

7.3 The sole shareholder may not at any time transfer the shares of the Company held by it to any person unless such transfer is a transfer of 100% of the shares of the Company. If the sole shareholder makes a prohibited transfer pursuant to the previous sentence, such prohibited transfer shall be void and of no force and effect whatsoever and the Company shall not record any such prohibited transfer and treat any such transferee as the owner of such shares for any purpose.

7.4 Any transfer of shares shall become effective towards the Company and third parties through the notification of the transfer to, or upon the acceptance of the transfer by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

## **C. Decisions of the sole shareholder**

### **Art. 8. Decisions of the sole shareholder.**

8.1 The sole shareholder shall exercise the powers of the general meeting of shareholders. In such case and to the extent applicable and where the term "sole shareholder" is not expressly mentioned in these articles of association or in

the Law, a reference to the "general meeting of shareholders" used in these articles of association or in the Law is to be construed as being a reference to the "sole shareholder".

8.2 The sole shareholder is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of association. To the extent applicable, the provisions of these articles of association and the Law regarding general meetings shall apply with respect to such vote by sole shareholder resolutions expressed in writing.

#### **Art. 9. Convening general meetings.**

9.1 The general meeting of the Company may at any time be convened by the board of managers or by the sole shareholder, as the case may be, to be held at such place and on such date as specified in the notice of such meeting.

9.2 The annual general meeting must be convened within a period of six (6) months from closing the Company's accounts.

9.3 If the sole shareholder is present or represented at a general meeting and if it states that it has been informed of the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

#### **Art. 10. Conduct of general meetings - Vote by resolution in writing.**

10.1 A board of the meeting shall be formed at any general meeting, composed of a chairman, a secretary and a scrutineer, each of whom shall be appointed by the general meeting and who need neither be the sole shareholder, nor members of the board of managers. The board of the meeting shall especially ensure that the meeting is held in accordance with applicable rules.

10.2 An attendance list signed by the sole shareholder or its representative must be kept at any general meeting.

10.3 The sole shareholder may act at any general meeting by appointing another person as his/her/its proxy in writing by a signed document transmitted by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of such appointment being sufficient proof thereof.

10.4 Participation in a general meeting by conference-call, video-conference or by any other means of communication which allow the sole shareholder's identification and which allow that all the persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and may effectively participate in the meeting, is deemed to be a participation in person.

#### **Art. 11. Minutes of general meetings.**

11.1 The board of any general meeting shall draw minutes of the meeting which shall be signed by the members of the board of the meeting as well as by the sole shareholder who requests to do so.

11.2 The sole shareholder shall also draw and sign minutes of his/her/its resolutions.

### **D. Management**

#### **Art. 12. Powers of the sole manager - Composition and Powers of the board of managers.**

12.1 The Company is managed by one or several managers, who need not be shareholders.

12.2 In the case of several managers, the Company is managed by a board of managers which may be composed of several classes, i.e. A manager(s) and B manager(s).

12.3 The sole manager or the board of managers may grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

12.4 If the Company is managed by one manager, to the extent applicable and where the term "sole manager" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the "board of managers" used in these articles of association is to be construed as a reference to the "sole manager".

12.5 The board of managers is vested with the broadest powers to act in the name of the Company and to take any actions necessary or useful to fulfil the Company's corporate purpose, with the exception of the powers reserved by the Law or by these articles of association to the sole shareholder.

#### **Art. 13. Election, Removal and Term of office of managers.**

13.1 The manager(s) shall be elected by the sole shareholder which shall determine their remuneration and term of office.

13.2 The managers shall be elected and may be removed from office at any time, with or without cause ("causes legitimes"), by a decision of the sole shareholder.

#### **Art. 14. Vacancy in the office of a manager.**

14.1 In the event of a vacancy in the office of a manager because of death, legal incapacity, bankruptcy, retirement or otherwise, this vacancy may be filled on a temporary basis and for a period of time not exceeding the initial mandate of the replaced manager by the remaining managers until the next meeting of shareholders which shall resolve on the permanent appointment, in compliance with the applicable legal provisions.

14.2 In case the vacancy occurs in the office of the Company's sole manager, such vacancy must be filled without undue delay by the general meeting.

**Art. 15. Convening meetings of the board of managers.**

15.1 The board of managers shall meet upon call by any manager. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting.

15.2 Written notice of any meeting of the board of managers must be given to managers at least twenty-four (24) hours in advance of the time scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be mentioned in the notice. Such notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. No prior notice shall be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers which has been communicated to all managers.

15.3 No prior notice shall be required in case all managers are present or represented at a board meeting and waive any convening requirement or in the case of resolutions in writing approved and signed by all members of the board of managers.

**Art. 16. Conduct of meetings of the board of managers.**

16.1 The board of managers may elect among its members a chairman. It may also choose a secretary, who does not need to be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

16.2 The chairman, if any, shall chair all meetings of the board of managers. In his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority of managers present or represented at any such meeting.

16.3 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing another manager as his proxy either in writing, or by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. A manager may represent one or more but not all of the other managers.

16.4 Meetings of the board of managers may also be held by conference-call or video conference or by any other means of communication, allowing all persons participating at such meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation in the meeting. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting and the meeting is deemed to be held at the registered office of the Company.

16.5 The board of managers may deliberate or act validly only if at least a majority of the managers are present or represented at a meeting of the board of managers. In the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers any resolutions of the board of managers may only be taken if approved by the majority of managers including at least one class A and one class B manager (which may be represented). The chairman, if any, shall have a casting vote. If a quorum is not obtained the managers present may adjourn the meeting to a venue and at a time no later than five (5) calendar days after a notice of the adjourned meeting is given.

16.6 The board of managers may unanimously pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication. Each manager may express his consent separately, the entirety of the consents evidencing the adoption of the resolutions. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

**Art. 17. Minutes of the meeting of the board of managers; Minutes of the decisions of the sole manager.**

17.1 The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman, if any or in his absence by the chairman pro tempore, and the secretary (if any) or by any two (2) managers or by an A and a B manager, should different classes of managers exist. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, if any, or by any two (2) managers.

17.2 Decisions of the sole manager shall be recorded in minutes which shall be signed by the sole manager. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the sole manager.

**Art. 18. Dealing with third parties.** The Company shall be bound towards third parties in all circumstances (i) by the signature of the sole manager, or, if the Company has several managers, by the joint signature of any two (2) managers, or, should different classes of managers exist, by the joint signature of one class A and one class B managers, or (ii) by the joint signatures or the sole signature of any person(s) to whom such signatory power may have been delegated by the board of managers within the limits of such delegation.

**E. Audit and Supervision****Art. 19. Auditor(s).**

19.1 If the sole shareholder of the Company appoints one or more independent auditors (réviseur(s) d'entreprises agréé(s)) in accordance with article 69 of the law of 19 December 2002 regarding the trade and companies' register and the accounting and annual accounts of undertakings, as amended, the institution of internal auditor(s) is suppressed.

19.2. An independent auditor may only be removed by the sole shareholder with cause or with its approval.

**F. Financial year - Annual accounts - Allocation of profits - Interim dividends**

**Art. 20. Financial year.** The financial year of the Company shall begin on the first of January of each year and shall end on the thirty-first of December of the same year.

### **Art. 21. Annual accounts and Allocation of profits.**

21.1 At the end of each financial year, the accounts are closed and the board of managers draws up an inventory of the Company's assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss accounts in accordance with the Law.

21.2. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) at least shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company.

21.3 Sums contributed to a reserve of the Company by the sole shareholder may also be allocated to the legal reserve if the sole shareholder agrees with such allocation.

21.4 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

21.5 Upon recommendation of the board of managers, the sole shareholder shall determine how the remainder of the Company's annual net profits shall be used in accordance with the Law and these articles of association.

### **Art. 22. Interim dividends - Share premium and Assimilated premiums.**

22.1 The board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of interim financial statements prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution. The amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and distributable reserves, but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve which the Law or these articles of association do not allow to be distributed.

22.2 Any share premium, assimilated premium or other distributable reserve may be freely distributed to the sole shareholder subject to the provisions of the Law and these articles of association.

## **G. Liquidation**

### **Art. 23. Liquidation.**

23.1 In the event of dissolution of the Company in accordance with article 3.2 of these articles of association, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators who are appointed by the sole shareholder deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

23.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed to the sole shareholder

## **H. Final clause - Governing law**

**Art. 24. Governing law.** All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Law.

### *Transitional provisions*

1. The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and terminate on the thirty-first of December of the same year.

2. Interim dividends may be distributed during the Company's first financial year.

### *Subscription and Payment*

The twelve thousand five hundred (12,500) shares issued have been subscribed as follows:

- Twelve thousand five hundred (12,500) shares have been subscribed by Summer Co 1 S.à r.l., aforementioned, for the price of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500).

The shares so subscribed have been fully paid-up by a contribution in cash so that the amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

The total contribution in the amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) is entirely allocated to the share capital.

### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand four hundred Euro (EUR 1,400.-).

### *Resolutions of the sole shareholder*

The sole shareholder, representing the entire share capital of the Company and having waived any convening requirements, has thereupon passed the following resolutions:

1. The address of the registered office of the Company is set at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg.
2. The following persons are appointed as managers of the Company for an unlimited term:

(i) Kenneth J. Weiller, born in Maryland, USA, on November 18, 1957, professionally residing at 405 Lexington Avenue, 58<sup>th</sup> Floor, New York, NY 10174, USA, as a class A manager

(ii) Catherine Koch, born in Sarreguemines, France, on 12 February 1965, professionally residing at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, as a class B manager

(iii) Laetitia Antoine, born in Woippy, France, on March 30, 1973, professionally residing at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, as a class B manager.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, this deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

### Suit la traduction française de ce qui précède

L'an deux mille treize, le cinq avril.

Par-devant, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### A COMPARU:

Summer Co 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée constitué et existant sous les lois du Luxembourg, ayant son siège social à 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg non encore immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg,

représentée ici par Madame Carole Cois, employée privée, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration, donnée le 4 avril 2013.

Ladite procuration signée ne varietur par la comparante et par le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante a requis le notaire afin de dresser l'acte de constitution d'une société à responsabilité limitée selon les statuts suivants:

### A. Nom - Objet - Durée - Siège social

**Art. 1<sup>er</sup>. Nom.** Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de Summer Co 2 S. à r.l. (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts.

#### Art. 2. Objet.

2.1 La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et toute autre forme d'investissement, l'acquisition par achat, souscription ou par tout autre procédé ainsi que la cession par la vente, l'échange, ou par tout autre procédé, de valeurs mobilières de tout genre et la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

2.2 La Société peut acquérir par voie d'achat, de souscription ou par tout autre procédé, transférer, vendre, échanger, ou par tout autre procédé, ainsi que vendre à découvert ou effectuer toute opération d'achat et de vente avec appel de marge ou financer, ou par tout autre procédé, des actions, obligations, titres de créance, warrants, instrument de dette et des titres de participation ainsi que tout autre titre de financement et les contrats y relatifs. La Société ne peut accorder de prêts en tant que prêteur qu'à ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société faisant partie du groupe de sociétés auquel la Société appartient.

2.3 La Société peut emprunter sous toutes les formes, sauf par voie d'offre publique. La Société peut émettre, uniquement par voie de placement privé, des billets, obligations et titres de créance et de dette et/ou des titres de participations. La Société peut prêter des fonds, y compris les intérêts de prêts et/ou d'émission d'actions ou d'obligations à ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société.

2.4 La Société peut également accorder des garanties et des sûretés en faveur de tiers pour garantir ses obligations en relation avec les opérations avec appel de marge et les activités de vente à découvert ou autres, ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société. La Société peut en outre nantir, transférer, grever ou par tout autre procédé créer une garantie sur tout ou partie de ses actifs.

2.5 La Société peut conclure, émettre et exécuter des opérations d'échanges à terme, d'options, de rachats, de prêts d'actions et des opérations similaires. La Société peut généralement employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'assurer une gestion efficace, y compris les techniques et les instruments destinés à protéger contre les crédits, le change, les risques de taux d'intérêts et autres risques, sans que l'on se limite à de telles techniques et/ou de tels instruments.

2.6 Les descriptions ci-dessus doivent être comprises dans leur sens le plus large et leur énumération n'est pas exhaustive. Les objets sociaux comprennent toute opération ou tout accord conclu par la Société, à condition qu'ils ne soient pas incompatibles avec les objets sociaux énumérés précédemment.

### **Art. 3. Durée.**

3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

3.2 Elle peut être dissoute à tout moment avec ou sans motif par une décision de l'associé unique.

### **Art. 4. Siège social.**

4.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social peut être transféré au sein de la même commune par décision du conseil de gérance. Il peut être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'associé unique.

4.3 Des succursales ou bureaux peuvent être créés au Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger, par décision du conseil de gérance.

4.4 Dans le cas où le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social ou des catastrophes naturelles de nature à compromettre les activités de la Société se sont produits ou sont sur le point de se produire au siège social, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances extraordinaires; ces mesures provisoires n'auront toutefois pas d'impact sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

## **B. Capital social - Parts sociales**

### **Art. 5. Capital social.**

5.1 Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

5.2 Le capital social de la Société peut être augmenté ou diminué par une résolution de l'associé unique de la Société.

5.3 La Société peut racheter ses propres parts sociales.

### **Art. 6. Parts sociales.**

6.1 Le capital social de la Société est divisé en parts sociales ayant chacune la même valeur nominale.

6.2 Les parts sociales de la Société sont émises sous forme nominative.

6.3 Les parts sociales de la Société ne peuvent être détenues que par l'associé unique et toute détention ou acquisition de parts sociales par plus d'un associé est proscrite et tout transfert ou acquisition de ce type sera considéré comme nul et non avenu.

6.4 Le décès, la suspension des droits civils, la dissolution, la faillite ou l'insolvabilité ou tout autre événement similaire concernant l'associé unique n'entraînera pas la dissolution de la Société.

### **Art. 7. Registre des parts sociales - Transfert des parts sociales.**

7.1 Un registre des parts sociales est conservé au siège social de la Société où il est mis à la disposition de l'associé unique pour vérification. Ce registre doit contenir toutes les informations requises par la Loi. Des certificats d'inscription nominative peuvent être émis sur demande et aux frais de l'associé unique.

7.2 La Société ne reconnaît qu'un seul détenteur des parts sociales de la Société. Dans le cas où les parts sociales seraient détenues par plus d'un associé, la Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à ces parts sociales jusqu'à ce que les transferts de parts soient levés.

7.3 L'associé unique peut transférer les parts sociales de la Société que si il transfère 100% des parts sociales de la Société. Si l'associé unique procède à un transfert prohibé tel que défini à la disposition précédente, ce transfert sera nul et non avenu et la Société n'enregistrera pas un tel transfert et ne considérera pas ce cessionnaire en tant que détenteur de ces parts sociales.

7.4 Tout transfert de parts sociales deviendra opposable à la Société et aux tiers par le biais de la notification du transfert, ou de l'acceptation du transfert par la Société conformément à l'article 1690 du Code Civil.

## **C. Décisions de l'associé unique**

### **Art. 8. Décisions de l'associé unique.**

8.1 L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés. Dans le cas où le terme «associé unique» n'est pas expressément mentionné dans les présents statuts ou dans la Loi, une référence à «l'assemblée générale des associés» utilisée dans les présents statuts ou par la Loi doit être lue comme étant une référence à «l'associé unique».

8.2 L'associé unique est investi des pouvoirs expressément attribués par la loi et par lesdits statuts. Le cas échéant, les dispositions desdits statuts et de la Loi relatives aux assemblées générales s'appliquent aux décisions de l'associé unique prises par voie écrite.

#### **Art. 9. Convocation aux assemblées générales.**

9.1 L'assemblée générale de la Société peut à tout moment être convoquée par le conseil de gérance ou par l'associé unique, le cas échéant, pour être tenue au lieu et à la date précisés dans l'avis de convocation.

9.2 L'assemblée générale annuelle doit être convoquée dans un délai de six (6) mois à compter de la clôture des comptes de la Société.

9.3 Si l'associé unique est présent ou représenté à une assemblée générale et s'il déclare qu'il a été informé de l'ordre du jour de la réunion, l'assemblée générale peut être tenue sans convocation préalable.

#### **Art. 10. Conduite des assemblées générales - Vote par résolution écrite.**

10.1 Un bureau de l'assemblée doit être constitué à toute assemblée générale, composé d'un président, d'un secrétaire et d'un scrutateur, chacun étant désigné par l'assemblée générale, sans qu'il soit nécessaire qu'ils soient associés ou membres du conseil de gérance. Le bureau de l'assemblée s'assure spécifiquement que l'assemblée est tenue conformément aux règles applicables.

10.2 Une liste de présence signée par l'associé unique ou son représentant doit être tenue à toute assemblée générale.

10.3 L'associé unique peut agir à toute assemblée générale en désignant une autre personne comme son mandataire, par procuration écrite et signée, transmise par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication, une copie de cette procuration étant suffisante pour la prouver.

10.4 L'associé unique qui prend part à une assemblée générale par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant son identification et que toutes les personnes participant à l'assemblée s'entendent mutuellement sans discontinuité et puissent participer pleinement à l'assemblée, est censé être présent.

#### **Art. 11. Procès-verbal des assemblées générales.**

11.1 Le bureau de toute assemblée générale rédige le procès-verbal de l'assemblée, qui doit être signé par les membres du bureau de l'assemblée ainsi que par l'associé unique qui en fait la demande.

11.2 De même, l'associé unique peut rédiger et signer le procès-verbal de ses décisions.

### **D. Gérance**

#### **Art. 12. Pouvoirs du gérant unique - Composition et Pouvoirs du conseil de gérance.**

12.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants qui ne doivent pas nécessairement être associés.

12.2 En cas de pluralité de gérants, la Société est dirigée par un conseil de gérance qui sera composé de plusieurs classes de gérants: c'est-à-dire gérant(s) A et gérant(s) B.

12.3 Le gérant unique ou le conseil de gérance peut accorder un pouvoir spécial par le biais d'un acte authentique ou d'un pouvoir sous seing privé.

12.4 Si la Société est gérée par un gérant unique, et dans le cas où le terme «gérant unique» n'est pas expressément mentionné dans les présents statuts, une référence au «conseil de gérance» dans les statuts doit être lue comme étant une référence au «gérant unique».

12.5 Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus larges pour prendre toute action nécessaire ou utile à l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception des pouvoirs que la Loi ou les présents statuts réservent à l'associé unique.

#### **Art. 13. Election, Révocation des gérants et Durée du mandat des gérants.**

13.1 Les gérants seront élus par l'associé unique, qui déterminera leurs émoluments et la durée de leur mandat.

13.2 Tout gérant peut être révoqué à tout moment, sans préavis et sans besoin de cause légitime, par décision de l'associé unique.

#### **Art. 14. Vacance d'un poste de gérant.**

14.1 En cas de vacance d'un poste de gérant suite à son décès, à une incapacité légale, une faillite, une démission ou pour tout autre motif, il peut être procédé à son remplacement de manière temporaire et ce pour une période ne pouvant excéder le mandat initial. La prochaine assemblée décidera du remplacement définitif conformément aux dispositions légales applicables.

14.2 En cas de vacance d'un gérant unique, celle-ci est comblée sans délai par l'assemblée générale.

#### **Art. 15. Convocation aux réunions du conseil de gérance.**

15.1 Le conseil de gérance se réunit sur convocation d'un gérant. Les réunions du conseil de gérance sont tenues au siège social de la Société sauf si un autre lieu est spécifié dans la convocation à la réunion.

15.2 Un avis de convocation écrit à toute réunion du conseil de gérance doit être donné à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas l'avis de convocation devra mentionner la nature et les raisons de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas de consentement de chaque gérant par écrit, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie d'un tel document écrit étant suffisante pour la prouver. Un avis de convocation ne sera pas requis

pour des réunions du conseil de gérance se tenant à une heure et endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

15.3 De même, un tel avis de convocation ne sera pas requis dans le cas où tous les membres du conseil de gérance sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance, ou dans le cas de décisions écrites approuvées et signées par tous les membres du conseil de gérance.

#### **Art. 16. Conduite des réunions du conseil de gérance.**

16.1 Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Il peut également choisir un secrétaire, qui ne doit pas être obligatoirement membre du conseil de gérance et qui aura la charge de tenir les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

16.2 Le président du conseil de gérance préside toute réunion du conseil de gérance. En son absence, le conseil de gérance peut provisoirement élire un autre gérant comme président temporaire à la majorité des gérants présents ou représentés à cette réunion.

16.3 Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant sous forme écrite, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication tout autre gérant comme son mandataire, une copie de cet écrit étant suffisante pour le prouver. Un gérant peut représenter un ou plusieurs autres gérants mais pas tous les membres du conseil de gérance.

16.4 Les réunions du conseil de gérance peuvent se tenir par téléconférence ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à toutes les personnes y participant de s'entendre mutuellement sans discontinuité et garantissant une participation effective aux réunions. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne et la réunion tenue par de tels moyens de communication est réputée s'être tenue au siège social de la Société.

16.5 Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Toutefois, dans le cas où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants, toute résolution du conseil de gérance ne pourra être valablement adoptée que si elle est approuvée par la majorité des gérants incluant au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B (qui peuvent être représentés). Le président du conseil de gérance, le cas échéant, a une voix prépondérante. Si un quorum n'est pas atteint, les gérants présents peuvent reporter la réunion à un endroit et à une heure endéans un délai de cinq (5) jours civils après l'envoi d'une notice d'ajournement.

16.6 Le conseil de gérance peut à l'unanimité prendre des résolutions circulaires ayant le même effet que des résolutions adoptées lors d'une réunion du conseil de gérance dûment convoquée et s'étant régulièrement tenue. Ces résolutions écrites sont adoptées une fois datées et signées par tous les gérants sur un document unique ou sur des documents séparés, une copie d'une signature originale envoyée par courrier, télécopie, courrier électronique ou toute autre moyen de communication étant considérée comme une preuve suffisante. Le document unique avec toutes les signatures ou, le cas échéant, les actes séparés signés par chaque gérant constitueront l'acte prouvant l'adoption des résolutions, et la date de ces résolutions sera la date de la dernière signature.

#### **Art. 17. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance; Procès-verbaux des décisions du gérant unique.**

17.1 Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par le président, en son absence par le président temporaire et par le secrétaire ou par deux (2) gérants ou par un gérant A et un gérant B si plusieurs classes de gérants existent. Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir dans le cadre d'une procédure judiciaire ou autre seront signés par le président le cas échéant, ou par deux (2) gérants.

17.2 Les décisions du gérant unique sont enregistrées dans des procès-verbaux qui seront signés par le gérant unique. Les copies ou extraits destinés à servir dans le cadre d'une procédure judiciaire ou autre seront signés par le gérant unique.

**Art. 18. Rapports avec les tiers.** Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée en toutes circonstances (i) par la signature du gérant unique, ou, si la Société a plusieurs gérants, par la signature conjointe de deux (2) gérants, ou, si plusieurs classes de gérants existent, par la signature conjointe d'un gérant A et d'un gérant B, ou (ii) par la signature conjointe ou individuelle de toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs de signature ont été délégués par le conseil de gérance.

### **E. Audit et Surveillance**

#### **Art. 19. Commissaire - Réviseur d'entreprises agréé.**

19.1 Dans l'hypothèse où l'associé unique de la Société nomme un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, selon l'article 69 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre du commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, telle que modifiée, la fonction de commissaire est supprimée.

19.2 Le réviseur d'entreprises agréé ne peut être révoqué par l'assemblée générale de l'associé unique que pour juste motif ou avec son accord.

### **F. Exercice social - Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Dividendes intérimaires**

**Art. 20. Exercice social.** L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente-et-un décembre de la même année.

### **Art. 21. Comptes annuels - Affectation des bénéfices.**

21.1 A la fin de chaque exercice social, les comptes sont clôturés et le conseil de gérance dresse un inventaire de l'actif et du passif de la Société, le bilan et le compte de profits et pertes conformément à la Loi.

21.2 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, au moins cinq pour cent (5 %) seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve légale de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

21.3 Les sommes allouées à une réserve de la Société par l'associé unique peuvent également être affectées à la réserve légale, si l'associé unique accepte cette affectation.

21.4 En cas de réduction de capital, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

21.5 Sur proposition du conseil de gérance, l'associé unique décidera de la manière dont le reste des bénéfices annuels nets sera affecté, conformément à la Loi et aux présents statuts.

### **Art. 22. Dividendes intérimaires - Prime d'émission et Primes assimilées.**

22.1 Le conseil de gérance pourra procéder à la distribution de dividendes intérimaires sur base de comptes intérimaires préparés par le conseil de gérance démontrant suffisamment de fonds disponibles. Le montant à distribuer ne doit pas excéder la somme totale des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social augmenté de tous les bénéfices reportés et sommes reçues de réserves disponibles à cette fin, et diminué des pertes reportées et toutes les sommes qui doivent être mises à la réserve conformément aux dispositions de la Loi ou des présents statuts.

22.2 Toute prime d'émission, prime assimilée, ou toute autre réserve distribuable, peut être librement distribuée à l'associé unique conformément à la Loi et aux présents statuts.

## **G. Liquidation**

### **Art. 23. Liquidation.**

23.1 En cas de dissolution de la Société conformément à l'article 3.2 des présents statuts, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'associé unique décidant la dissolution de la Société et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun des liquidateurs. Sauf disposition contraire, les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement du passif de la Société.

23.2 Le surplus résultant de la réalisation des actifs et du paiement du passif sera distribué à l'associé unique.

## **H. Disposition finale - Loi applicable**

**Art. 24. Loi applicable.** Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

### *Dispositions transitoires*

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le trente et un décembre de la même année.

2. Des dividendes intérimaires pourront être versés pendant le premier exercice social de la Société.

### *Souscription et Paiement*

Les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales émises ont été souscrites de la manière suivante:

- Douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ont été souscrites par Summer Co 1 S.à r.l. susmentionnée, pour un prix de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500)

Toutes les parts sociales souscrites ont été intégralement libérées par un apport en numéraire, de sorte que le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

L'apport total de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est entièrement affecté au capital social.

### *Frais*

Le montant des dépenses, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution est évalué à environ mille quatre cents Euros (EUR 1.400,-).

### *Résolutions de l'associé unique*

L'associé unique, représentant l'intégralité du capital social de la Société et ayant renoncé aux formalités de convocation, a adopté les résolutions suivantes:

1. L'adresse du siège social de la Société est fixée au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg,

2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:

(i) Kenneth J. Weiller, né dans le Maryland, Etats Unis d'Amérique, le 18 novembre 1957, résidant professionnellement au 405 Lexington Avenue, 58th Floor, New York, NY 10174, USA, gérant de classe A,

(ii) Catherine Koch, née à Sarreguemines, France, le 12 février 1965, résidant professionnellement au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, gérant de classe B,

(iii) Laetitia Antoine, née à Woippy, France, le 30 mars 1973, résidant professionnellement au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, gérant de classe B.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et année figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate sur demande des comparants que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; à la demande des mêmes comparants et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au représentant de la comparante connu du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit représentant de la comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. COÏS et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 avril 2013. Relation: LAC/2013/17006. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 17 avril 2013.

Référence de publication: 2013049455/539.

(130060185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2013.

**Vaalsberg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 17.012,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 15A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 175.746.

In the year two thousand and thirteen, on the ninth of April.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

1) JUNGFRAU SICAV SIF, an investment fund incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg whose registered office is at 15, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 159.616,

here represented by Mrs Corinne PETIT, employee, residing professionally at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on April 8<sup>th</sup>, 2013; and

2) MONTE ROSA FUNDS, SICAV-SIF, an investment fund incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg whose registered office is at 15, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 137.282,

here represented by Mrs Corinne PETIT, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxies, initialled "ne varietur" by the proxyholder of the appearing parties and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties are the shareholders of Vaalsberg S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 15A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 175.746 (the "Company") and, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, dated February 25<sup>th</sup>, 2013, whose articles of incorporation have not been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations yet (the "Articles").

All the shareholders of the Company declare having been informed in advance on the agenda of the meeting and waived all convening requirements and formalities. The meeting is thus regularly constituted and can validly deliberate and decide on the agenda of this meeting.

The meeting has been called for with the following agenda:

*Agenda*

1. Decision to increase the share capital of the Company by an amount of twelve euro (EUR 12) so as to raise it from its present amount of seventeen thousand euro (EUR 17,000) to seventeen thousand and twelve euro (EUR 17,012).

2. Subsequent amendment to the first paragraph of article 5 of the Articles.

3. Miscellaneous.

Then the general meeting of shareholders, after deliberation, unanimously approves the following resolutions:

### *First resolution*

The shareholders resolve to increase the share capital of the Company by an amount of twelve euro (EUR 12) so as to raise it from its present amount of seventeen thousand euro (EUR 17,000) to seventeen thousand and twelve euro (EUR 17,012) by the issue of:

- two (2) new class A shares,
- two (2) new class B shares,
- two (2) new class C shares,
- two (2) new class D shares,
- two (2) new class E shares,
- two (2) new class F shares,

with a nominal value of one euro (EUR 1) each and having the rights and obligations set out in the Articles (the "New Shares"), each of such New Shares being paid up by way of contribution in cash, together with a share premium in a total amount of six million six hundred twelve thousand forty-five euro and seventy-two cents (EUR 6,612,045.72).

### *Subscription and Payment*

1) JUNGFRAU SICAV SIF, aforementioned, declares to subscribe to one (1) class A share, one (1) class B share, one (1) class C share, one (1) class D share, one (1) class E share, one (1) class F share, fully paid up by a contribution in cash of an aggregate amount of five million eighty-four thousand six hundred seventy-two euro and thirty-nine cents (EUR 5,084,672.39) of which the amount of six euro (EUR 6) is allocated to the share capital and the amount of five million eighty-four thousand six hundred sixty-six euro and thirty-nine cents (EUR 5,084,666.39) is allocated to the share premium account of the Company.

2) MONTE ROSA FUNDS, SICAV-SIF, aforementioned, declares to subscribe to one (1) class A share, one (1) class B share, one (1) class C share, one (1) class D share, one (1) class E share, one (1) class F share, fully paid up by a contribution in cash of an aggregate amount of one million five hundred twenty-seven thousand three hundred eighty-five euro and thirty-three cents (EUR 1,527,385.33) of which the amount of six euro (EUR 6) is allocated to the share capital and the amount of one million five hundred twenty-seven thousand three hundred seventy-nine euro and thirty-three cents (EUR 1,527,379.33) is allocated to the share premium account of the Company.

The funds corresponding to such contributions in cash are now at the disposal of the Company, proof of which had been produced to the undersigned notary.

### *Second resolution*

Further to the above resolution, the shareholders resolve to amend the first paragraph of article 5 of the Articles which shall now read as follows:

#### **" 5. Share capital.**

5.1 The corporate capital is fixed at seventeen thousand and twelve euro (EUR 17,012), represented by seventeen thousand twelve (17,012) shares having each a nominal value of one euro (EUR 1) and divided into:

- twelve thousand five hundred and two (12,502) class A shares,
- nine hundred and two (902) class B shares,
- nine hundred and two (902) class C shares,
- nine hundred and two (902) class D shares,
- nine hundred and two (902) class E shares,
- nine hundred and two (902) class F shares,

together referred to as the "Class of Shares" or the "Shares" and having such rights and features as set out in the Articles."

### *Statement*

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the mandatory of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said mandatory has signed with Us, the notary, the present deed.

### **Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le neuf avril.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

ONT COMPARU:

1) JUNGFRAU SICAV SIF, un fonds d'investissement à capital variable de droit Luxembourgeois dont le siège social est situé au 15, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg et enregistré auprès du Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 159.616,

ici représenté par Madame Corinne PETIT, employée, résidant professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750, Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 8 avril 2013; et

2) MONTE ROSA FUNDS, SICAV-SIF, un fonds d'investissement capital variable de droit luxembourgeois dont le siège social est situé au 15, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 137.282,

ici représenté par Madame Corinne PETIT, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Lesquelles procurations signées «ne varietur» par le mandataire des comparantes et par le notaire resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

Lesquelles comparantes sont les associés de Vaalserberg S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 15A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 175.746 (la "Société") et constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 25 février 2013, dont les statuts n'ont pas encore été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (les "Statuts").

Tous les associés de la Société déclarent avoir été préalablement informés de l'ordre du jour et ont renoncé aux formalités et exigences de convocation. L'assemblée est donc valablement constituée et peut délibérer et décider valablement sur tous les points figurant à son ordre du jour.

L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

#### *Ordre du jour*

1. Décision d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de douze euros (EUR 12.-) afin de porter son montant actuel de dix-sept mille euros (EUR 17.000.-) à dix-sept mille douze euros (EUR 17.012.-).
2. Modification subséquente du premier paragraphe de l'article 5 des Statuts.
3. Divers.

L'assemblée générale des associés, après délibération, approuve à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Les associés décident d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de douze euros (EUR 12.-) afin de porter son montant actuel de dix-sept mille euros (EUR 17.000.-) à dix-sept mille douze euros (EUR 17.012.-) par l'émission de:

- deux (2) nouvelles parts sociales de classe A,
- deux (2) nouvelles parts sociales de classe B,
- deux (2) nouvelles parts sociales de classe C,
- deux (2) nouvelles parts sociales de classe D,
- deux (2) nouvelles parts sociales de classe E,
- deux (2) nouvelles parts sociales de classe F,

d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune ayant les droits et obligations définis dans les Statuts (les "Nouvelles Parts Sociales"), chacune de ces Nouvelles Parts Sociales étant libérée au moyen d'un apport en numéraire, ensemble avec une prime d'émission d'un montant total de six millions six cent douze mille quarante-cinq euros et soixante-douze centimes (EUR 6.612.045,72).

#### *Souscription et Paiement*

1) JUNGFRAU SICAV SIF, susmentionné, déclare souscrire à une (1) nouvelle part sociale de classe A, une (1) nouvelle part sociale de classe B, une (1) nouvelle part sociale de classe C, une (1) nouvelle part sociale de classe D, une (1) nouvelle part sociale de classe E, une (1) nouvelle part sociale de classe F, entièrement libérées par un apport en numéraire d'un montant total de cinq millions quatre-vingt-quatre mille six cent soixante-douze euros et trente-neuf centimes (EUR 5.084.672,39) dont le montant de six euros (EUR 6.-) est alloué au capital social de la Société et le montant de cinq millions quatre-vingt-quatre mille six cent soixante-six euros et trente-neuf centimes (EUR 5.084.666,39) est alloué au compte de prime d'émission de la Société.

2) MONTE ROSA FUNDS, SICAV-SIF, susmentionné, déclare souscrire à une (1) nouvelle part sociale de classe A, une (1) nouvelle part sociale de classe B, une (1) nouvelle part sociale de classe C, une (1) nouvelle part sociale de classe D, une (1) nouvelle part sociale de classe E, une (1) nouvelle part sociale de classe F, entièrement libérées par un apport en numéraire d'un montant total d'un million cinq cent vingt-sept mille trois cent quatre-vingt-cinq euros et trente-trois centimes (EUR 1.527.385,33) dont le montant de six euros (EUR 6.-) est alloué au capital social de la Société et le montant d'un million cinq cent vingt-sept mille trois cent soixante-dix-neuf euros et trente-trois centimes (EUR 1.527.379,33) est alloué au compte de prime d'émission de la Société.

Les fonds correspondant à ces apports en numéraire sont maintenant à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire soussigné.

*Deuxième résolution*

Suite à la résolution ci-dessus, les associés décident de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des Statuts de la Société, qui se lira désormais comme suit:

**" 5. Capital social.**

5.1 Le capital souscrit est fixé à dix-sept mille douze euros (EUR 17.012), représenté par dix-sept mille douze (17.012) parts sociales, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune, réparties comme suit:

- douze mille cinq cent deux (12.502) parts sociales de catégorie A,
- neuf cent deux (902) parts sociales de catégorie B,
- neuf cent deux (902) parts sociales de catégorie C,
- neuf cent deux (902) parts sociales de catégorie D,
- neuf cent deux (902) parts sociales de catégorie E,
- neuf cent deux (902) parts sociales de catégorie F,

ensemble dénommées les "Catégories de Parts Sociales" ou les "Parts Sociales" et ayant les mêmes droits et obligations tels que définis dans les Statuts."

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite mandataire a signé avec Nous, le notaire, le présent acte.

Signé: C. Petit et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 11 avril 2013. LAC/2013/16762. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

*Le Receveur (signée): Irène THILL.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 2013.

Référence de publication: 2013049510/173.

(130060044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2013.

**EOF Soparfi D S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 3.222.400,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 107.940.

In the year two thousand and thirteen, on the second of April.

Before US Maître Martine SCHAEFFER, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

CBRE European Office Fund C.V., a limited partnership (commanditaire vennootschap), governed by the laws of the Netherlands, having its registered office in NL-1118 BH Schiphol, 281, Schiphol Boulevard, duly represented by its general partner CBRE EOF Management BV, (beherend vennot), a company governed by the laws of the Netherlands, having its registered office in NL-1118 BH Schiphol, 281, Schiphol Boulevard, hereby represented by Mister Erwin VANDE CRUYS, private employee, with professional address at 74, Avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, by virtue of a proxy given in Schiphol, on March 28<sup>th</sup>, 2013.

The said proxy, signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, acting in its capacity as the sole partner, has requested the undersigned notary to enact the following:

The appearing party is the sole partner of "EOF Soparfi D S.à r.l.", a limited liability corporation with registered office in L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey, incorporated by deed of Me Alphonse LENTZ, then residing in Remich, on May 2<sup>nd</sup>, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 956 dated September 28<sup>th</sup>, 2005. These Articles of Association have been amended for the last time by deed of the undersigned notary on March 6<sup>th</sup>, 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1008 dated April 19<sup>th</sup>, 2012.

The capital of the company is fixed at three million one hundred seventy-two thousand four hundred euro (3,172,400.- EUR) represented by thirty-one thousand seven hundred twenty-four (31,724) parts, with a nominal value of one hundred euro (100.- EUR) each, entirely paid in.

The appearing party takes the following resolutions:

*First resolution*

The sole partner resolves to increase the corporate capital by an amount of fifty thousand (50,000.- EUR), so as to raise it from its present amount of three million one hundred seventy-two thousand four hundred euro (3,172,400.- EUR) to three million two hundred twenty-two thousand four hundred euro (3,222,400.- EUR), by issuing five hundred (500) new parts with a par value of one hundred euro (100.- EUR) each, having the same rights and obligations as the existing parts.

*Subscription and Liberation*

The appearing sole partner "CBRE European Office Fund C.V." declares to subscribe to the five hundred (500) new parts and to pay them up, fully in cash, at its par value of one hundred euro (100.- EUR), so that the amount of fifty thousand (50,000.- EUR) is at the free disposal of the Company, proof of which has been given to the undersigned notary.

*Second resolution*

The appearing sole partner resolves to amend article 6 of the articles of incorporation, so as to reflect the increase of capital, which shall henceforth have the following wording:

« **Art. 6.** The capital is set at three million two hundred twenty-two thousand four hundred euro (3,222,400.- EUR) represented by thirty-two thousand two hundred twenty-four (32,224) parts of a par value of one hundred euro (100.- EUR) each."

The undersigned notary who understands and speaks English, states that upon request of the above appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation and that in case of any divergence between the English and the French text, the English text shall be prevailing.

Whereof, this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day appearing at the beginning of this document.

The document having been read and translated to the appearing persons, the appearing persons signed together with the notary the present original deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le deux avril.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

**A comparu:**

CBRE European Office Fund C.V., une société de droit néerlandais (commanditaire vennootschap), avec siège social à NL-1118 BH Schiphol, 281, Schiphol Boulevard, dûment représentée par son associée commanditée (beherend vennoot) CBRE EOF Management B.V., une société de droit néerlandais, avec siège social à NL-1118 BH Schiphol, 281, Schiphol Boulevard, ici représentée par Monsieur Erwin VANDE CRUYS, employé privé, avec adresse professionnelle au 74, Avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, en vertu d'une procuration délivrée à Schiphol, le 28 mars 2013.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, agissant en sa qualité d'associée unique, a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

La société comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée «EOF Soparfi D S.à r.l.», avec siège social à L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey, constituée suivant acte reçu par Me Alphonse LENTZ, alors de résidence à Remich, en date du 2 mai 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 956 du 28 septembre 2005 dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 6 mars 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1008 du 19 avril 2012.

Le capital social de la société est fixé à trois millions cent soixante-douze mille quatre cents euros (3.172.400.- EUR) représenté par trente et un mille sept cent vingt-quatre (31.724) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100.- EUR) chacune.

L'associée unique prend les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associée unique décide d'augmenter le capital social de la société d'un montant de cinquante mille euros (50.000.- EUR) afin de le porter de son montant actuel de trois millions cent soixante-douze mille quatre cents euros (3.172.400.- EUR) à trois millions deux cent vingt-deux mille quatre cents euros (3.222.400.- EUR), par l'émission de cinq cents (500) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (100.- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

### *Souscription et Libération*

Et à l'instant, les cinq cents (500) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (100.- EUR) ont été souscrites par l'associée unique «CBRE European Office Fund C.V.» et entièrement libérée en espèces, de sorte que le montant de cinquante mille euros (50.000.- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il a été justifié au notaire instrumentant.

### *Deuxième résolution*

L'associée unique décide, suite à la résolution précédemment prise, de modifier l'article 6 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à trois millions deux cent vingt-deux mille quatre cents euros (3.222.400.- EUR) représenté par trente-deux mille deux cent vingt-quatre (32.224) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100.- EUR) chacune."

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et la traduction française, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires de la partie comparante, connus du notaire par noms, prénoms usuels, état et demeure, ils ont signé avec le notaire la présente minute.

Signé: E. Vande Cruys et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 9 avril 2013. Relation: LAC/2013/16279. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

*Le Receveur (signé): Irène THILL.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 2013.

Référence de publication: 2013049161/104.

(130060101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2013.

---

### **Isla Invest S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 121.588.

---

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 Avril 2013.

Fides Luxembourg S.A.

*Liquidator*

Référence de publication: 2013052075/12.

(130063753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2013.

---

### **GL US Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 125.750.

---

### *Extrait des résolutions de l'associé unique du 15 Avril 2013*

L'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- de nommer Mr. Henry Anthony Saavedra, né le 17 Novembre 1978 à New York, demeurant professionnellement au 25A Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en tant que gérant de la Société avec effet au 15 Avril 2013 et pour une durée illimitée.

Luxembourg, le 23 Avril 2013.

Référence de publication: 2013052031/14.

(130063797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2013.

---